

## Les Infos du Président

**National Seniors.** Le niveau atteint par les organisateurs des France à Saint-Louis a été exceptionnel. Si c'est un exemple à suivre, ce n'est pas non plus le niveau exigé, à ce jour, pour une compétition de ce type.

**Lausanne.** La candidature d'Olivier Bime au poste de responsable de Développement de la BWF pour son bureau de Lausanne n'a pas été retenue par la Fédération Internationale.

**Licence.** Mi-février le chiffre de la saison précédente est atteint, nous sommes aujourd'hui sur les bases d'une augmentation de 4 % des licenciés. Dans ce cadre le CoDep 35 est le premier département à atteindre les 5 000 licenciés. Le Languedoc-Roussillon réalise une excellente progression également.

**Mission 1.** Une mission sur la présence fédérale lors des compétitions déléguées par la FFBA est confiée à Christian Privat, Philippe Siat, Magali Godin et Alain Lemoine.

**Mission 2.** Une mission sur les enjeux de la présence des coaches au bord des terrains est confiée à Pierre-Emmanuel Panier.

**Mission 3.** Une mission sur la rationalité des procédures de nos compétitions est confiée à Alain Lemoine.

**Mission 4.** Les aspirations du projet «Circuite Elite» porté aujourd'hui par des organisateurs de tournois sont prises en compte par la fédération dans le cadre du projet fédéral. Une mission d'étu-

suite page 3

## « Nos SuperSeries à nous! »

**Depuis plusieurs années, une dizaine de badistes réunionnais ont l'habitude de participer aux championnats de France vétérans.**

En même temps, la ligue de la Réunion organise peu de compétitions « vétérans », peu d'événements importants. Le travail quotidien de la ligue est plutôt tourné vers les jeunes et les seniors. L'idée d'organiser les championnats Vétérans 2009 à la Réunion a naturellement germé.

Deux clubs l'ABCD (Saint-Denis) et le BCP (La Possession) ont créé un comité d'organisation. Ils ont été vite rejoints par des vétérans d'autres clubs. Présents à Nantes en 2007, ils ont lancé cette idée un peu folle. L'accueil fut chaleureux tant au niveau des compétiteurs, de la FFBA que de la Ligue. En collaboration avec la fédération, le comité construit un dossier sérieux tant dans le domaine sportif qu'au niveau touristique, partie intégrante du projet.

**11,12,13 juillet 2009**

En septembre 2007, le dossier de candidature est déposé à la Fédération. Il est accepté avec pour seule réserve 150 inscrits en juin 2008.

En janvier 2008, naissance de « Badazot » nom officiel du comité d'organisation. Un site internet est créé dans la foulée. Dès mars 2008, il y est possible de pré-réserver une des six formules (inscription, vol, transfert, hébergement, 1/2 pension, durée du séjour variable) dans une fourchette de prix entre 1 650 euros pour 8 nuits et 2 659 euros pour 22 nuits.

Le président de Badazot (Gaston Chane Cheung) sera présent à l'AG de Mulhouse pour promouvoir cette opération ambitieuse. D'autres membres du comité, dont Serge Debaize, seront à Nîmes pour le Vétéran 2008.

Pour le badminton réunionnais, c'est notre SuperSeries, notre Championnat du Monde, c'est un énorme projet fédérateur qui mobilise plusieurs clubs et la ligue pour développer la reconnaissance du badminton sur l'île.

**plus qu'une compétition !**

**<http://www.runbadveteran2009.org/>**

### Cahier 1, vie fédérale

- 1-> Les infos du Président
- 1-> «Nos SuperSeries... »
- 2-> Les infos du DTN
- 2-> Les brèves
- 2-> La CNI
- 4 -> La commission administrative

- 5 -> Le plus gros club français
- 6-> Classement des équipements
- 7-> Les enquêtes sur l'emploi

### Cahier 2, infos dirigeants

- 8-> Mondial de Handball
- 9-> Gouvernance

- 10-> Licences et statistiques
- 12-> Les Médicales d'Automne
- 14 -> Les chiffres dus port 2007

### Cahier 3, décisions du CD 16-19

### Cahier 4, annexes

de est confiée à Pascal Chevereau et Christian Privat qui fera un vaste tour d'horizon des différents acteurs de nos tournois élites.

**Projet fédéral.** Le projet prend du retard mais le cap est maintenant. L'objectif est toujours de le présenter à l'AG. Le CD aborde les valeurs et les axes stratégiques.

**Intercodeps.** La CNJ envisage une réforme des Intercodeps. L'objectif des Intercodeps doit être précisé pour bien identifier les éventuelles réformes à apporter.

**Carton noir.** Tous les joueurs sanctionnés d'un carton noir seront suspendus deux mois. Le bureau décide de la saisine de la commission disciplinaire.

## Les Infos du DTN

**Mise en sommeil** du pôle France féminin à la rentrée 2008 et regroupement sur l'INSEP des femmes et des hommes.

**Arrêt.** Mihail Popov met un terme à sa carrière de sportif de haut niveau ainsi que Sandrine Callon qui ne souhaite pas poursuivre plus loin son engagement.

**Concours 2008** du professorat de sport : 2 postes au concours sont proposés au « CTS externe », 19 candidats sont inscrits.

**600 réponses.** L'enquête sur l'emploi dans nos clubs recueille un taux de retour intéressant : plus de 600 réponses.

**Séminaire** des coordonnateurs des ETR les 7 et 8 février à la Rochette, une réussite avec un seul absent le coordinateur de Bourgogne.

## Les brèves

**Hongyan Pi au coup d'envoi.** La championne française de badminton a donné le coup d'envoi d'un match des Girondins de

# CNI > Réunion

## Équipement

Pascal Perrot précise que la période de transition se termine en juin 2008 (filets tendus de mur à mur et lest non fixé sur la base seront interdits). Au-delà de cette date, tous les équipements devront respecter le règlement technique fédéral. En cas de non-respect, la pleine responsabilité du président et du propriétaire de l'équipement peut être mise en cause.

L'obligation d'avoir des tapis en N1A et N1B est retirée du règlement car non présentée au CNAPS. Elle est remplacée par une recommandation pour assurer la qualité des conditions de jeu et valoriser la compétition. Une étude doit être effectuée pour voir la faisabilité d'une participation financière.

À la demande de la CNA et dans le respect du règlement technique fédéral, il sera demandé aux clubs de N1 de fournir des chaises d'arbitres pour chaque terrain. La CNI demande à la commission Équipement, associée à la CNA de réaliser un document technique fédéral sur les scoreurs spécifiques badminton.

## Les clubs

### La structuration

Seuls trois clubs de N1 n'ont pas effectué de demande de labellisation. 76 clubs (sur 114) sont labellisés 2\*. La CNI souhaite qu'à terme tous les clubs soient labellisés. La période de labellisation se déroulera du 1er mai au 30 juin 2008.

### L'organisation

Cette feuille de notation est redondante avec le rapport du JA. Il semble préférable de modifier le rapport du JA et de sensibiliser les JA pour qu'ils répondent plus précisément (et de façon plus homogène) aux questions posées.

## Conventions

Il semble nécessaire de rédiger un document récapitulatif des exigences, pré-requis ou besoins pour jouer dans chaque division.

## Suivi des obligations

Un stagiaire a été affecté une semaine au secteur compétitions pour suivre ce dossier. Il a été chargé de saisir les données et de les vérifier (licences et grades entraîneurs et arbitres, écoles de jeunes, effectifs jeunes).

## Premiers retours

### Joueurs

- Trop de kilomètres pour 2 matchs.
- Peu d'intérêt pour le match nul.
- Moins de matchs limite les retombées de la formation.
- Le budget est plus élevé que prévu.
- Le protocole est jugé peu utile lorsqu'il n'y a pas de spectateurs.
- Diminution de la participation aux tournois individuels.
- Les journées à domicile, plus courtes, sont moins contraignantes.
- La limitation du nombre d'étrangers favorise les jeunes et la formation.

### Organisateurs / Clubs

- Coût de fonctionnement plus élevé.
- L'investissement sportif est plus important.
- La qualité sportive de la compétition s'est améliorée.
- Les équipes sont d'un niveau plus homogène d'où un regain de suspens et d'intérêt.
- En terme de structuration, c'est un événement pour le club plus lisible qui permet de cristalliser les énergies bénévoles autour d'« un projet de club ».
- Il ne faut pas subir cette nouvelle formule mais s'en servir.

### Arbitres, Juge-Arbitres

On remarque que dans de nombreux endroits, il y a des arbitres supplémentaires. Certains clubs s'arrangent avec

# Interclubs

leurs adversaires et la CNA va organiser deux sessions de validation d'arbitres nationaux.

Les JA sont très contents du nouveau système, car ainsi toute leur journée n'est pas prise. Aujourd'hui, seules 4 rencontres sur 330 se sont déroulées sans JA. Nous avons à ce jour 161 JA contre 52 la saison dernière.

## DTN

La multiplication des journées est défavorable au Haut-Niveau, principalement pour les catégories cadets, juniors et espoirs (qui sont les cibles de toutes les compétitions). La préparation pour les compétitions internationales s'en trouve biaisée, les temps de récupération sont limités. La mise en place d'un Circuit Européen Jeune, qualificatif pour le Championnat d'Europe, ne va pas améliorer la situation. Il est extrêmement difficile de construire un calendrier international cohérent, que ce soit pour les jeunes ou pour les seniors. La DTN souhaite mettre en place une réunion Encadrement-Joueur-Club afin de signer une convention tripartite individualisée pour planifier le calendrier de tous les athlètes potentiellement membres des équipes de France.

La CNI tient à souligner que la sélection en Équipe de France est prioritaire sur les compétitions de référence et notamment les championnats d'Europe individuel ou par équipe, les championnats du Monde, 6 Nations U17, 8 Nations U15, Surdirman Cup, Thomas et Uber Cup.

## Plan de communication

Cette saison, les affiches ont été envoyées tardivement à chaque club. Certains clubs auraient préféré une version numérique pour repiquage.

Les résultats sont consultables en ligne sur Badnet avant minuit pour les rencontres du samedi et avant 18 heures pour les rencontres du dimanche. Les clubs jouent le jeu ce qui permet d'avoir des classements à jour rapide-

ment. Il y a environ 8 000 à 9 000 visites par journée d'interclubs.

**La saison prochaine**, un pigiste réalisera les communiqués du week-end.

La FFBA a contracté un abonnement presse pour disposer d'une mise à jour des contacts presse. Les infos régionales seront transmises aux clubs.

Une nouvelle affiche et des flyers seront réalisés avec livraison du fichier pour repiquage et impression.

Un clip vidéo présentant le championnat pourrait être réalisé.

Un guide de la saison à destination des médias devrait comprendre les documents principaux ainsi qu'une partie modifiable par chaque club. Un document modifiable en ligne sur le site de la fédération permettrait d'avoir les dernières modifications. Pour éviter la présence d'informations obsolètes, cette action devra être relayée en amont dans les clubs. Cette action est à confirmer et à budgéter. Le produit doit être défini en partenariat avec le secteur KOM.

Dans le cadre du partenariat entre le CNOSF et Orange TV, il pourrait être intéressant de faire un test durant la prochaine phase finale : magazine de 6 minutes (700 euros), direct (de 10 000 à 20 000 euros).

Afin d'évaluer ces actions, il sera demandé un retour des clubs sur le nombre de spectateurs, de minutes télé et de coupures presse.

## Date de réinscription

La date du 2 juin est retenue pour la remise des dossiers d'inscriptions pour la saison suivante. Les dossiers parviendront dans les clubs fin avril, à l'issue de la dernière journée de la saison régulière.

*Présents : Didier Beuvelot, Aurélie Dabrowski, Sandra Dimbour, Magali Godin, Pascal Perrot, Christian Pohren, Christian Privat, Céline Streit, Philippe Limouzin, Christophe Jeanjean.*

Bordeaux contre Metz au Stade Chaban-Delmas.

**Sentiers de l'olympie.** Mené sous le parrainage de Raymond Depardon, le projet photographique « Les Sentiers de l'Olympe » va permettre à douze jeunes photographes de suivre douze jeunes athlètes français issus de douze disciplines dans le cadre de leur préparation aux Jeux olympiques de Pékin, qui se disputeront en août 2008. L'avant-première de l'exposition, auquel a participé Hongyan aura lieu le 17 avril à la Croix Catalan. Les autres sportifs retenus sont : Laura Flessel (escrime), Ladjji Doucouré (athlétisme), Nicolas Touzaint (équitation), Mélanie Noël (haltérophilie), Nicolas Karabatic (handball), Michael Jeremiasz (tennis handisport), Richard Gasquet (tennis) ou Adrien Hardy et Jean-Baptiste Macquet (aviron). La Fondation Jean-Luc Lagardère est le partenaire exclusif de cet événement.

**Douleur.** Le club de Fos sur Mer une nouvelle fois lourdement touché. Chantal Mansuy est décédée quelques mois après son mari.

**Pékin.** Aucun des candidats français au poste de juge de ligne n'a été retenu par les organisateurs des Jeux Olympiques de Pékin.

**Bad Quizz.** Le premier jeu de société sur le badminton vient d'être créé en France par Cédric Grosjean, responsable stratégie et développement de la Ligue du Centre qui est distributrice du jeu. Le BadQuizz fait le tour du bad en 500 questions et 5 thèmes avec pour objectif d'apporter une culture bad au plus grand nombre. Ludique, accessible, le jeu livre des parties serrées. Le blog du jeu (<http://badquizz.skyrock.com>), le mail pour info ([badquizz@orange.fr](mailto:badquizz@orange.fr)), le site sur la ligue pour télécharger le bon de commande (<http://lcb.free.fr>),

# Commission administrative

Présents : J.-F. Aninat, P. Chatellier, M. Cadet — excusé(s) : B. Laffitte, A. Lemoine (DA), P.-E. Panier, P.-A. Tramier.

## Assemblée Générale

L'assemblée générale aura lieu à Mulhouse, le 20 avril prochain. Elle sera précédée par deux ateliers : le Projet Fédéral et le développement lié aux IFB. Le musée automobile accueillera la soirée festive.

## Réunion des Secrétaires Généraux des Ligues

La deuxième réunion a eu lieu les 29 et 30 mars à l'occasion du CPL. L'ordre du jour a tenu compte des propositions des Secrétaires Généraux. Une soirée a été consacrée à des thèmes libres avec les membres du CPL.

## Organisation du travail

### Convention Collective Nationale du Sport

Les travaux ont pris du retard en raison notamment de l'organisation des Internationaux de France de Badminton. La rédaction des fiches de poste est en cours. La mise en place effective de la CCNS est effective au 1er janvier 2008.

### Entretiens individuels

Le bilan des entretiens 2007 indique qu'une réforme est indispensable. Les premières propositions sont :

- Définition des objectifs spécifiques et des critères d'évaluation par le responsable de secteur ;
- Présence du responsable du secteur et du responsable hiérarchique.

### INFB, formation professionnelle

La Direction Administrative est chargée :

- De recenser les compétences requises poste par poste ;
- D'évaluer les compétences acquises ;
- D'établir un plan de formation pour mettre en adéquation ces deux références.

Dans un deuxième temps, les ligues seront sensibilisées, en fonction de la demande, pour mettre en place des formations communes.

### Sites et outils informatiques

J.-F. Aninat présente le cahier des charges du site dirigeant (ou site collaboratif) aux membres de la commission. L'objectif est de créer des outils pour faciliter le travail de l'ensemble des acteurs. Sa mise en place se fera module par module.

La Direction Administrative prendra contact avec la CIEL pour faire le point sur les utilisateurs externes des bases de données Poona et la nécessité de mettre en place des conventions.

Les possibilités de développement de BAD+ étant limitées, J.-F. Aninat contactera D. Beuvelot pour lancer une étude sur les logiciels de gestion de tournois. L'objectif est de garantir aux dirigeants des instances fédérales un logiciel de gestion efficient dont la FFBA serait propriétaire ou en aurait la maîtrise d'usage et des évolutions.

### Recueil des procédures

Les procédures ont été envoyées aux différents secteurs pour relecture. À ce jour peu de retours sont constatés.

### Listes de diffusions

Un annuaire des listes de diffusions comprenant la liste des membres sera créé. Tous les groupes de travail ou commissions auront leur propre liste de diffusion. La Direction Administrative est chargée de cette

mise en place en collaboration avec C. Guyot.

### Groupes de travail

Un tableau recensant les groupes de travail en activité sera réalisé par M. Genty. Il comprendra l'objectif du groupe, la liste des membres, la date prévisionnelle de fin des travaux.

### Diffusion des courriers

La diffusion de courriers numérisés réduit considérablement le nombre de photocopies et le montant des affranchissements.

Malgré les relances de P.-E. Panier, trop de courriers restent en attente de traitement. Il sera mis en place un accusé de réception indiquant la ressource en charge du dossier. Au bout d'un mois sans réponse, un deuxième courrier est envoyé faisant part des raisons du retard. P.-E. Panier est chargé de la mise en application de ce dispositif.

### MéMos

B. Laffitte, responsable de la Commission Nationale des Archives fait le point sur le programme MéMos (sauvegarde de la mémoire du sport sous toutes ses formes : papiers, son...) dans le cadre d'un Pôle National regroupant les archives des fédérations, ligues, comités...

### Récompenses

P. Chatellier propose une évolution du règlement du Mérite Fédéral. Seules les médailles d'or et d'argent seront remises lors de l'Assemblée Générale fédérale, les médailles de bronze seront remises au niveau local.

À noter que nous ne recevons plus de sollicitations de la BWF pour attribuer le Meritorious Service Awards...

# Les plus «gros» clubs français

La FFBA poursuit sa progression puisqu'au 1er mars 2008 nous dépassons les chiffres de la saison 2007-2008. Le badminton est un des rares sports dont la progression est continue.

Avec 1,38 % d'augmentation à ce jour, c'est plus de 1 514 nouveaux licenciés qui nous ont rejoints. Ces chiffres montrent la vitalité et la qualité du travail de nos dirigeants.

Au sommet de la pyramide, le classement des clubs est stable. Le Pays de Fougère, loin devant, démontre le mérite de l'intercommunalité. Issy-les-Moulineaux est un solide dauphin alors qu'à mi-parcours Aix en Provence devance le troisième de l'an passé: le Grenoble Université Club.

Si nous raisonnons par ville et non plus par clubs, le résultat est quelque peu différent: Paris est largement en tête avec 2 135 licenciés, suivi de Nantes (816) et Strasbourg (811). À noter que seul Paris place deux clubs dans le Top 50 des clubs. Grenoble, fleurit avec le Pays de Fougères (771) tandis que Toulouse (558), Marseille (443), Dijon (424), Limoges (367), Brest (337), absents du Top 50 des clubs sont dans le Top 15 des villes.

Si on compare le Top 50 des clubs et les clubs évoluant en N1, on remarquera que seuls Saint-Bruno, Issy-les-Moulineaux, Lagardère Paris Racing, Aix en Provence et Grenoble, soit 5 clubs sur 12, sont dans les deux classements.

En marge de cette analyse axée sur les clubs, il est intéressant de noter que pour la première fois un CoDep, l'Île et Vilaine, dépasse la barre des 5 000 licenciés. Remarquable résultat dans une région confrontée à une forte pratique non-fédérale.

clt	Ville	Sigle	Codep	31/6/07	au 1/3/08
1	Fougeres	BCPF	35	747	750
2	Issy Les Moulineaux	IMBC	92	546	548
3	Aix En Provence	AUCB	13	452	512
4	Grenoble	GUC 38	38	504	492
5	St Maur Des Fosses	SSSM	94	409	394
6	Paris 7eme	LPR	75	438	383
7	Suresnes	BCS	92	344	365
8	Orleans	CLTO	45	359	359
9	Bordeaux	USB	33	345	342
10	Boulogne-Billancourt	ASPBB	92	335	336
11	Rueil-Malmaison	RAC	92	279	327
12	Beauvais	BOUC	60	292	320
13	Paris	ASPTT	75	231	315
14	Montrouge	SMM	92	264	305
15	Oullins	BACO 69	69	255	299
16	Tours	CEST	37	287	296
17	Nozay	NBA	91	256	296
18	Chatillon	ABAC	92	258	286
19	Talence	UST	33	315	285
20	Castelnau-Le-Lez	BAD34	34	246	277
21	Saint Gregoire	FIB	35	237	275
22	Caen	CBCC	14	263	268
23	Lyon	BACLY 69	69	320	263
24	Brest	LMR	29	243	259
25	Villeurbanne	BCVIL 69	69	253	256
26	Dijon	BCD	21	215	255
27	Creteil	USC	94	249	251
28	Anncy	ABC 74	74	259	251
29	La Chapelle/Erdre	BCE	44	163	248
30	Valence	BCV 26	26	258	247
31	St Jacques	SJB	35	206	242
32	Cholet	BACH	49	246	241
33	Le Havre	HBC	76	228	240
34	Niort	NBC	79	208	240
35	Echirrolles	ALE 38	38	221	239
36	Bourges	BACB	18	256	238
37	Ermont	EBC	95	217	237
38	Gif Sur Yvette	OCG BAD	91	191	235
39	Reze	ASBR	44	246	233
40	Saint Barthelemy	ASCSB	49	200	233
41	Macon	BM	71	215	230
42	Grenoble	BCG 38	38	254	228
43	Ponts De Ce	ASPC	49	165	227
44	Blagnac	BBC	31	220	225
45	Tournefeuille	BCT	31	245	225
46	Ezanville-Ecouen	USEE	95	242	224
47	Bruz	BRUZ ALB	35	194	220
48	Voreppe	BCV 38	38	201	219
49	Chatou	ASC	78	206	217
50	Carrieres/Seine	USMC	78	237	217

# Classement des équipements

**Le secteur Équipements a pour ambition de classer les salles de sports. Classer un équipement consiste à vérifier la conformité aux règles techniques fédérales et préciser le niveau des compétitions qu'il est capable d'accueillir.**

Ce projet a plusieurs objectifs :

- Classer les nouveaux équipements ;
- Les référencer dans une base ;
- Classer les équipements utilisés pour des compétitions ;
- Classer les équipements utilisés par des clubs.

## Procédure de classement

La commission propose qu'un Juge-Arbitre, sur demande de la FFBA, mandaté par sa ligue, établisse un relevé de l'équipement et remplisse la fiche administrative. Le JA saisirait cette fiche dans Poona et apporterait des commentaires particuliers sur l'équipement. Au regard de ces infos, une commission fédérale décidera d'accorder un numéro en fonction du niveau du classement fédéral.

## Planning envisagé

Février et mars : écriture du cahier des charges par la commission informatique. Avril et mai 2008 : développement du module Poona. Juin et août 2008 : test. Septembre à juin 2009 : alimentation de la base de donnée. À partir de juillet 2009 : ouverture des affiliations. Les informations sur l'utilisation du gymnase lié à chaque rapport de JA (tournoi ou IC) pourront être ainsi obtenues à partir de la fiche équipement qui devrait être consultable au public.

## Niveau de priorité

Le développement du module Équipement est indispensable pour que le travail de classement des équipements puisse être réalisé.

Le schéma directeur des équipements ne pourra réellement se faire

sans cette base de données. Ce schéma affiné ne pourra être réalisé dans notre proposition, qu'au cours de la saison 2009-2010. À préciser de manière exhaustive: données à croiser sous quelles formes ?

## Terminologie de niveaux de pratique

Pour ne pas passer son temps à mettre à jour nos documents du fait du changement régulier de nos types de compétitions fédérales, il est nécessaire de trouver une terminologie

générique suivant 4 niveaux de compétitions différents du niveau de classement des équipements (cf. tableau).

## Le budget

À ce jour l'estimation est entre 10000 et 15000 euros à positionner dans le budget Équipement.

*Présents : P. Perrot, B. Ressouche, P. Chevereau. Ce compte rendu a été complété par la visioconférence du 25 janvier 2008 (Présents : P. Perrot, B. Ressouche, P. Chevereau, C. Arribe, D. Beuvelot).*

## Tableau des critères définissant le refus de classement d'équipements (régional, national et international)

	anciens ou rénovation		nouveaux	
	classement fédéral	Public cible	Classement fédéral	Public cible
Distances de sécurité non conforme	hors sécurité	hors sécurité	hors sécurité	hors sécurité
hauteur entre 6 et 7 mètres	sans classement	débutant	sans classement	initiation
hauteur entre 7 et 9 mètres de 5 à 6 terrains	sans classement	confirmé	sans classement	débutant
hauteur entre 7 et 9 mètres de 7 terrains et plus	dérogatoire régional	confirmé	sans classement	confirmé

*Un équipement construit après le 01/01/07 est classé dans la catégorie «nouveaux».*

## Tableau des terminologies de niveaux de pratique

Terminaisons fixes Public cible	Terminaisons variables Niveau de jeux
Élite (niveau national)	Tournois élite et A National 1 et 2
Confirmé (niveau régional)	Tournois B, C et D National 3 et compétition régionale
Débutant (niveau départemental)	Tournoi NC compétition départementale
Initiation (niveau local)	Compétition non officielle rencontres de proximités, animations

## Enquête sur l'emploi « badminton »

L'enquête fédérale menée par M. Montoya sous la responsabilité de Thierry Mardargent, a été envoyée à 1 403 clubs et une centaine de structures privées. Environ 1 300 clubs ont reçu le questionnaire et 80 structures privées.

Nous espérons avoir un taux de retour de 30 % (taux généralement constaté lors de ce type d'études). Nous avons eu 500 réponses (468 clubs et 32 structures privées) ce qui est très satisfaisant puisque cela équivaut à 36 % de réponses pour les clubs.

### Projets de développement dans les clubs

60 % des projets de formation portent sur les DIB et les DEB, 16 % sur le BE. 45 % des clubs portent leur princi-

pal objectif de développement sur les « écoles de jeune ».

Les freins majeurs à ces objectifs sont le manque de créneaux (42 %), les besoins en ressources humaines (32 %) puis les ressources financières (26 %).

### Projets de création d'emploi dans les clubs

55 % des projets de création d'emploi souhaiteraient avoir des contrats de moins de 10 heures par semaine.

Les freins majeurs à la création d'un emploi sont les ressources financières (59 %), le manque de moyens humains (27 %) puis la capacité équipements (14 %).

Ce chiffre sur le frein financier étant néanmoins à pondérer si l'on considère la statistique suivante : environ 80 % des dirigeants souhaitent obtenir une

formation « gestion / emploi » dans le but d'acquérir les « bases en comptabilité, trésorerie et surtout les aides qu'ils pourraient éventuellement percevoir ».

En conclusion, ces données sont issues du rapport intermédiaire de l'enquête « employabilité ». Nous aurons prochainement le rapport final de cette étude qui complétera nos données à l'aide d'analyses croisées et d'une typologie dynamique des clubs en fonction des besoins, attentes et potentiels de création d'emploi.

Nous nous baserons en partie sur les résultats de cette étude pour écrire la note d'opportunité en vue de la création du Certificat de Qualification Professionnel. Les résultats de cette étude seront envoyés aux clubs et diffusés sur le site de la Fédération.

## Enquête sur l'emploi sportif

Lors de la journée « professionnalisation du sport » organisée par le CNOSF, l'observatoire des Métiers du Sport a présenté les résultats de l'enquête menée auprès de 15 000 entreprises relevant de la Convention Collective Nationale du Sport.

Pour le CNOSF, la professionnalisation du sport est inéluctable tant l'environnement juridique, économique, social se complexifie.

### Les structures

90 % des structures qui ont répondu sont des associations. La moitié de ces structures sont devenues employeurs depuis 1996, c'est-à-dire un an après la création des premiers emplois aidés. 90 % de ces associations sont liées à une structure (61 % sont liés à des fédérations olympiques, 13 % à des fédérations unisport non-olympique). Les entreprises non-affiliées sont majoritairement des entreprises privées.

dérations olympiques, 13 % à des fédérations unisport non-olympique). Les entreprises non-affiliées sont majoritairement des entreprises privées.

### Les emplois

41 % de ces entreprises n'emploient qu'une seule personne et seulement 9 % emploient plus de 10 personnes. Les deux tiers des salariés le sont à temps partiel. Le rapport « équivalent temps plein » / salarié est de 1 ETP pour 2,4 salariés. La pyramide d'âge est jeune : 67 % des salariés ont moins de 40 ans.

89 % des salariés de la famille « APS » sont titulaires d'un BEES, 20 % d'un brevet fédéral. La famille englobant les APS représente 67 % des personnes.

### Les perspectives

44 % des emplois sont des CDD. Les emplois sont stables pour 80 % des entreprises et les besoins pour les années à venir seront croissants, surtout dans les métiers d'animateur ou d'éducateur sportif.

[Source lettre et l'Économie du Sport]

**EFB**

**La campagne de labellisation redémarrera du 1er mai au 30 juin 2008.**

**Flamme olympique, Hongyan à l'honneur.** Hongyan Pi a été retenue pour assurer le relais de la flamme olympique à Paris le 7 avril dernier. 80 athlètes ont relayé la flamme entre la Tour Eiffel et le Stade Charléty.

**Journée olympique : 13 juin.** Le thème de cette journée sera « l'éducation par l'olympisme ». De 9 heures à 16 h 30, 2 000 enfants de CM1 et CM2 seront regroupés sur de nombreux points d'activités. Les Journées Olympiques en région s'étaleront du 14 au 29 juin 2008.

**Commission des athlètes.** Amélie Mauresmo est candidate à la commission des athlètes de haut-niveau du CIO.

**+2.** Le CNOSF signe deux nouveaux partenaires : Brossard et Tarkett.

**Internet : les investissements publicitaires ont progressé de 35 % en 2007.** Avec une part de marché de 12 %, Internet gagne une place dans le top 5 du mix média et devient le 4e média utilisé devant la publicité extérieure après la presse, la télévision et la radio. Le nombre des annonceurs uniques a progressé pour sa part de 56,2 % attirant ainsi deux fois plus d'annonceurs que la télévision et devançant aussi le nombre d'annonceurs sur la radio (+ 43 %). [Source TarifMedias]

**Les JO aux enchères.** Le marché publicitaire chinois se classerait aujourd'hui au troisième rang mondial et serait sur le point de dépasser le Japon, pour se trouver juste derrière les États-Unis. La télévision chinoise profitera de l'essentiel de la hausse par le biais du groupe de télévision publique CCTV, qui détient les droits exclusifs de diffusion des Jeux Olympiques et qui a vendu aux enchères ses espaces publicitaires dès fin 2007. [Source Sport & Stratégie]

## Mondial de handball : « Laisser une image festive tout en respectant l'éthique sportive »

**Directeur général du Mondial 2007, Michel Jacquet entend faire de l'événement un véritable spectacle sportif qui doit contribuer à développer la pratique féminine. Ci-dessous vous lirez des extraits de son interview avant le Mondial dans « Relais » et une synthèse d'un article sur le plan d'animations (<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/RelaisN114.pdf>)**

« Notre objectif, (...) outre la réussite de la compétition en elle-même, est de développer la pratique féminine. Nous avons volontairement axé notre communication sur la féminité de l'équipe de France, sur la notion de femmes de défis. Et pas seulement » (...) « Lorsque l'aventure a débuté (...), nous manquions de repères quant à l'engouement potentiel du public pour le handball féminin... Il était important de mobiliser les spectateurs pour cette épreuve, non pas par le seul biais de l'équipe de France, mais en créant également de nombreuses animations périphériques » (...) « Notre ambition est de laisser une image festive tout en respectant l'éthique sportive. Cela passera par un bon parcours des Tricolores » (...)

### Un plan d'animations ambitieux

La fédération a mis en place un Plan d'Animations riche et ambitieux. En accueillant le premier match de l'équipe de France, Pau donne le vrai coup d'envoi de l'événement. Mais depuis plusieurs mois, la cité béarnaise vivait déjà au rythme du Mondial : journée « portes ouvertes »

lors de la journée de la femme, des centaines d'enfants initier à la discipline, colloque sur le thème de la féminisation des instances dirigeantes.

Pendant la compétition, les animations continueront à fleurir sur l'ensemble du Territoire. « Nous voulons faire en sorte que ce ne soit pas un championnat du monde sans lendemain et nous devons anticiper l'accueil des nouveaux publics » remarque Joël Delplanque, le conseiller du président. Outre les 1 000 hand'bassadrices, représentantes de l'esprit mondial au sein de leur structure, les opérations « La Mosaïque des clubs » (une mosaïque géante : une pièce par club présent) et « le ballon qui roule » (un ballon géant aux couleurs du Mondial qui circule de comité en comité) contribueront à animer le réseau handball.

Et durant le week-end des finales, l'ensemble des clubs (opération « 2 500 sites ») est invité à fêter l'événement dans sa localité. Par le biais d'une convention avec le ministère de l'éducation nationale, les actions Scola'Hand, Planète'Hand et Univers Hand ont également été menées afin de sensibiliser le milieu scolaire, du primaire à l'université.

En marge du Mondial, les deux ligues franciliennes organiseront le Mondialito, une compétition destinée aux jeunes filles. Enfin, un colloque médical international s'est tenu sur le thème de la médecine du sport dans les sports collectifs.



## Une nouvelle gouvernance

C'est devant les acteurs de la Préparation Olympique que Bernard Laporte a exposé les grandes lignes de sa politique de « l'excellence sportive ».

Pour le Ministre, il est nécessaire d'anticiper Londres en 2012 et de Sochi en 2014 et de prendre en compte la concurrence féroce pour définir ce qui doit permettre à la France de réintégrer, à terme, le club des cinq premières nations sportives. Il faut accepter de ne pas se laisser enfermer par l'existant: ce n'est pas parce qu'un système est bon, et parfois même envié à l'étranger, qu'il ne peut pas être très largement amélioré! Il souhaite une véritable réforme de la gestion du sport haut niveau en France en lançant trois chantiers déterminants pour l'avenir: la gouvernance, l'INSEP et la refonte des filières d'accès au sport de haut niveau.

### Optimiser et moderniser la gouvernance

Selon le Ministère, le sport de haut niveau est administré selon des modes qui datent et qui ne prennent pas assez en compte le développement de l'internationalisation, de la marchandisation et de la professionnalisation. Les modes d'intervention sont flous avec l'enchevêtrement des compétences entre le Mouvement Sportif et l'État. Et malgré les grands progrès liés à l'examen des conventions d'objectifs, on assiste encore trop à des allocations de moyens aux fédérations sportives sans analyse stratégique suffisante. Cette réforme doit se faire en collaboration avec le CNOSF.

Bernard Laporte privilégie plusieurs pistes: réaffirmer le rôle de l'État dans l'évaluation des politiques fédérales, réussir à définir un mode de « gouvernance » du haut niveau moins stratifié pour permettre la définition d'une véritable stratégie du haut-niveau.

### La réforme de l'INSEP

Plus qu'un vaste programme de rénovation immobilière, le Ministre souhaite faire de l'INSEP un véritable pôle stratégique, relais incontournable dans la mise en œuvre des priorités nationales en termes d'excellence sportive, de recherche, de formation et aussi d'entraînement.

De nouveaux statuts sont à l'étude pour réserver une place significative au Mouvement Sportif dans la gouvernance de cet établissement au sein de son conseil d'administration. Ils devront aussi permettre d'allier l'« excellence sportive » à l'« excellence scientifique » garante de l'innovation et de l'efficacité avec la création d'un « département du coaching ». Un lieu où les entraîneurs viendront échanger leurs expériences et suivre des formations continues sera créé au sein de l'INSEP.

### La refonte des filières

Bernard Laporte souhaite une conception plus ouverte du dispositif avec un recentrage sur « l'excellence sportive », c'est-à-dire le « très » haut niveau; et non, comme ça peut être le cas parfois aujourd'hui, le « bon » niveau.

Autre axe de réflexion, l'ouverture du dispositif de la filière vers les structures privées, les structures associatives, les « groupes d'entraînement » et les structures familiales. Nous devons être capables de proposer un schéma avec différentes entrées pour une plus grande adaptabilité aux spécificités de chaque fédération.

### Les entraîneurs

Sans l'entraîneur, un sportif n'est rien. Et vice-versa! Il est temps que ce rôle soit valorisé. Aussi, la Direction des Sports mettra en place un système de primes à la performance pour les entraîneurs nationaux.

La Poste partenaire de la Fête du Sport et de l'arbitrage.

À l'initiative de Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des Sports, la première Fête du Sport aura lieu le 12 juillet et comptera sur le soutien de La Poste. À cette occasion, La Poste dévoilera son timbre « emblème de l'esprit sportif », édité à plusieurs millions d'exemplaires. La Poste confirme par ce partenariat sa volonté de s'engager en faveur de projets de nature citoyenne. Ainsi, à travers la Journée de l'arbitrage (260 sites en France et 10 forums), elle apporte son soutien à la formation, au recrutement et à la valorisation financière de la fonction arbitrale. [Source Sport & Stratégie]

### Records d'audiences sur les sites d'Eurosport.

Selon Cyberestat, la version française du site Internet d'Eurosport a battu son record de nombre de pages vues sur la période du 21 au 27 janvier 2008. En France, le précédent record de 47 millions de pages vues, établi la première semaine d'octobre dernier pendant la Coupe du Monde de Rugby, a été largement battu,

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la fédération française de badminton

les infos dirigeants

avec 62,13 millions de pages vues sur eurosport.fr. [Source Sport & Stratégie].

Quant à l'Equipe.fr, il comptabilise pour le mois de janvier 2008 : 345 053 458 pages vues - soit une progression de 36 % sur un an - et 46 120 827 visites. Édité par L'Équipe 24/24, filiale à 100 % de L'Équipe, L'Equipe.fr est le premier site d'information sportive avec 3 346 000 visiteurs uniques.

**Carte à pub.** Après les cartes de crédit à l'effigie des Bleus, le Crédit Agricole a décidé de lancer deux cartes bancaires aux couleurs des clubs de football du RC Lens et de Valenciennes. À chaque opération effectuée, dix centimes d'euros seront donnés au profit de Neuf de Cœur, pour la carte de Lens et aux Clowns de l'espoir pour Valenciennes. [Source Sport & Stratégie]

**Le sport comme thérapie.** Suite au rapport remis par Dominique Versini, « Adolescents en souffrance, plaider pour une véritable prise en charge », au Président de la République et au Parlement, Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des sports, annonce une série de mesures visant à faire jouer au sport un véritable rôle thérapeutique dans le cadre d'une stratégie nationale de prise en charge de la souffrance des jeunes. Tout le rapport <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000719/index.shtml>. [La lettre de l'économie du Sport]

**Les Beckham chinois.** Dans le cadre d'un article sur les JO et la Chine, un encadré de L'Équipe traite des « people » du badminton chinois. Lin Dan le n° 1 mondial et sa petite amie Xie Xinfang, également n° 1 mondiale (et considérée comme un des plus jolies filles du pays) sont qualifiés de « Beckham chinois ».

## Licences et statistiques

**L'enquête menée par la mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports auprès des fédérations françaises agréées recense près 16 millions de licences et autres titres de participation en 2006.**

L'évolution des licences est nettement plus importante dans les fédérations unisport non olympiques (+ 2,6 %). Cette évolution des adhésions concerne avant tout les autres titres de participation : entre 2005 et 2006, ces derniers ont progressé de 10 % tandis que les licences sportives n'ont augmenté que de 0,2 %. Ainsi, on compte plus de 100 000 autres titres de participation supplémentaires en 2006 par rapport à l'année précédente, contre 37 000 licences sportives, soit trois fois plus.

### La FFBA en hausse

Avec 115 643 au 13 février, la FFBA vient de dépasser le nombre de licenciés de la saison 2006-2007. Ce qui représente de date à date une augmentation de 4 % des licenciés.

### Des femmes de plus en plus représentées

On observe que les femmes détiennent 35 % des licences sportives en 2006 contre 33 % en 2001. Rappelons que ce sont dans les fédérations unisport olympiques que les femmes sont les plus nombreuses : ces dernières délivrent 42 % des licences féminines, les fédérations multisports en délivrent 28 %. Les femmes sont surtout plus représentées en 2006, par rapport à 2001, dans des disciplines telles que les

sports de combats, la musculation, le surf et le rugby.

### Des jeunes toujours majoritaires

Plus de la moitié des licences sportives sont délivrées à des jeunes de 19 ans et moins, proportion similaire à celle observée en 2003. Tout naturellement, c'est dans la famille des fédérations scolaires et universitaires qu'ils sont les plus représentés et, dans une moindre mesure, dans les fédérations unisport olympiques : ils y détiennent respectivement 94 % et 60 % des licences. Dans les autres familles de fédérations, les jeunes détiennent le quart des licences.

Dans ces trois « familles » de fédérations, les « 9 ans et moins » détiennent 15 % des licences, les « 10 à 14 ans » 19 % des licences et les « 15 à 19 ans » 12 %. Ces trois tranches d'âge sont surtout représentées dans les fédérations unisport olympiques. La proportion de licences délivrées aux « 20-34 ans » est, quant à elle, similaire dans les trois familles de fédérations. En revanche, plus de la moitié des licences délivrées par les fédérations unisport non olympiques et multisports le sont à un public de plus de 35 ans.

### Les ATP

La licence sportive est un acte unilatéral qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant, la participation au fonctionnement de la fédération. Toute autre forme d'adhésion est considérée comme un « Autre Titre de Participation » (ATP).

La part des autres titres de participation dans l'ensemble des adhésions

## en 2006

a été multipliée par 1,4 entre 2001 et 2006 et représente 5 % de la population des fédérations olympiques et plutôt 10 % dans les autres fédérations. Ils se distinguent de la licence et généralement, permettent une pratique sportive plutôt « temporaire » et peuvent, selon les cas, donner accès à certaines compétitions, comme le « pass'running » délivré par la fédération française d'athlétisme. Ce constat semble donc montrer que l'évolution de la pratique sportive licenciée est, sur ces six dernières années, avant tout liée au développement d'une pratique plus occasionnelle organisée au sein de structures affiliées à une fédération française agréée. Ainsi, en 2001, 27 fédérations sportives agréées déclaraient des autres titres de participation. Elles sont 42 en 2006, soit plus du tiers de l'ensemble des fédérations et près de la moitié des fédérations multisports.

### Des clubs moins nombreux mais plus importants

En 2006, on dénombre 167 000 clubs affiliés aux fédérations sportives agréées, soit une diminution du nombre de clubs de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Ce qui représente, en valeur absolue, près de 1 000 clubs en moins. Par conséquent, la taille des clubs, mesurée par le nombre de licences par club, s'est accrue entre 2005 et 2006, passant de 87,8 licences par clubs à 89 licences. Cette évolution de la taille moyenne des clubs est un peu plus marquée dans les fédérations unisport olympiques. Notons, que seules les fédérations olympiques accusent une baisse du nombre de leurs clubs: - 2,3 %, soit 1 600 de moins entre 2005 et 2006. Comparée

	hommes	femmes	non sexuées	total	%femmes en 2006	%femmes en 2005
FF de football	2 093 456	50 232	0	2 143 688	2,3%	2,2%
FF de tennis	744 218	352 068	0	1 096 286	32,1%	32,1%
FF de judo-jujitsu...	414 863	147 072	0	561 935	26,2%	25,9%
F d'équitation	117 455	406 241	0	523 696	77,6%	76,9%
FF de basketball	272 985	178 796	0	451 781	39,6%	39,8%
FF de handball	220 655	129 424	0	350 079	37,0%	36,7%
FF de voile	59 014	15 494	181 044	255 552	20,8%	20,5%
FF de natation	108 295	140 276	0	248 571	56,4%	56,1%
FF de gymnastique	52 824	193 709	0	246 533	78,6%	78,4%
FF de tennis de table	150 659	30 698	0	181 357	16,9%	16,8%
FF d'athlétisme	103 450	68 748	0	172 198	39,9%	39,1%
FF de ski	93 672	57 461	0	151 133	38,0%	37,9%
FF de tir	118 000	12 352	0	130 352	9,5%	9,5%
<b>n°14 &gt;FF de badminton</b>	<b>68 747</b>	<b>45 978</b>	<b>0</b>	<b>114 725</b>	<b>40,1%</b>	<b>40,6%</b>
FF de cyclisme	94 553	10 325	0	104 878	9,8%	9,8%
FF de volleyball	54 668	46 369	0	101 037	45,9%	46,0%
FF d'escrime	44 232	16 445	0	60 677	27,1%	27,0%
FF de tir à l'arc	47 160	12 746	0	59 906	21,3%	21,4%
FF de taekwondo...	33 626	14 059	0	47 685	29,5%	30,2%
FF d'haltérophilie...	27 411	14 108	0	41 519	34,0%	34,5%
FF d'aviron	24 352	12 219	0	36 571	33,4%	33,1%
FF de boxe	26 017	5 424	0	31 441	17,3%	15,6%
FF de canoë-kayak	22 439	7 852	0	30 291	25,9%	25,5%
FF de triathlon	18 458	4 797	0	23 255	20,6%	19,5%
FF des sports de glace	3 602	16 720	0	20 322	82,3%	49,4%
FF de hockey sur glace	15 660	1 422	0	17 082	8,3%	
FF de lutte	9 648	3 175	1 846	14 669	24,8%	22,0%
FF de hockey	7 544	1 952	0	9 496	20,6%	20,6%
FF de baseball...	7 587	1 539	0	9 126	16,9%	16,9%
FF de pentathlon...	456	248	0	704	35,2%	37,6%
total	5 055 706	1 997 949	182 890	7 236 545	28,3%	28,0%

à la période précédente (1994 - 2002), la croissance de la taille moyenne d'un club s'est accélérée sur ces quatre dernières années: entre 1994 et 2002, elle était de 4 unités en France métropolitaine contre 6 unités entre 2003 et 2006. Cette évolution est nettement plus importante dans les fédé-

rations unisport olympiques (+ 12,2 %) et moindre dans les fédérations unisport non olympiques (+ 3,1 %).

[source stat-infop 11/07 — d'autres chiffres: [http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/accueil\\_5/statistiques\\_203/chiffre-clés\\_218/chiffre-clés\\_824.html](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/accueil_5/statistiques_203/chiffre-clés_218/chiffre-clés_824.html)]

# Les Médicales d'Automne en

**La Faculté des Sciences du Sport, et Bernard Meurgey, son directeur accueillait la deuxième édition des « Médicales du Sport » avec comme thématique: « Prévention et lutte contre le dopage: les droits et les devoirs des dirigeants et des organisateurs de manifestations sportives ». Synthèse de l'intervention du Docteur Cécile Chaussard.**

Aujourd'hui la lutte contre le dopage fait partie intégrante de la compétition sportive. À ce titre, les organisateurs sont nécessairement amenés à participer à cette lutte parce qu'ils sont appelés à collaborer à l'organisation même des contrôles qui vont être faits pendant la compétition.

## Le rôle des organisateurs

Les obligations sont des obligations légales qui, si elles ne sont pas respectées par les organisateurs, peuvent donner lieu à des poursuites, donc à des sanctions disciplinaires mais aussi pénales. Il y a par conséquent bien lieu de connaître ces obligations puisqu'un certain nombre de sanctions peuvent être relativement lourdes: perdre le droit d'organiser une compétition, voire l'incarcération!

## L'initiative du contrôle

Les contrôles sont diligentés par des autorités différentes selon le type de compétition. En France, seule l'Agence Française de Lutte contre le dopage peut décider de réaliser un contrôle pendant une compétition. L'A.F.L.D. le décide de sa propre initiative s'il s'agit de compétitions nationales, régionales ou départementales. S'il s'agit de compétitions internationales, seu-

les les fédérations internationales et l'A.M.A. peuvent prendre l'initiative.

## Le médecin préleveur

La désignation du médecin préleveur et l'élaboration de l'ordre de mission est faite exclusivement par l'autorité qui diligente le contrôle, c'est-à-dire, soit l'A.F.L.D., soit la D.R.J.S. Sur ces points, l'organisateur n'a donc aucun rôle à jouer. Par contre, il doit être vigilant: prendre connaissance de l'ordre de mission et éventuellement vérifier l'identité ainsi que l'accréditation du médecin préleveur et des autres personnes chargées du contrôle.

## La désignation d'un délégué fédéral et des escortes

Lorsque le médecin préleveur, est arrivé, l'organisateur doit seconder ce médecin. Il doit notamment mettre à disposition un « délégué fédéral » ainsi que des escortes si c'est nécessaire. La loi indique que « les fédérations sportives agréées et l'ensemble des organisateurs de compétitions sportives sont tenus de prévoir la présence d'un délégué fédéral lors de toute compétition ou manifestation sportive ». En outre, l'art. R. 232-55 CS prévoit que la personne contrôlée doit parfois être accompagnée par une escorte dans tous ces déplacements effectués à compter du moment où on lui a notifié qu'elle sera contrôlée. Il est prévu que l'escorte sera désignée par le délégué fédéral en sachant qu'elle doit être du même sexe que la personne contrôlée.

## Absence de délégué fédéral

L'art. R. 232-61 CS dispose qu'en l'absence de désignation du délégué fédéral (ou en cas de refus du délégué fédéral de prêter son concours), la personne chargée du contrôle peut demander l'assistance d'un autre mem-

bre de la fédération et que de toute façon, elle peut désigner seule les sportifs à contrôler et procéder aux opérations de contrôle. L'absence même de désignation d'un délégué, même s'il sera reproché à l'organisateur, n'est donc pas un obstacle au contrôle.

## Le délégué fédéral

Le délégué fédéral est par nature un membre de la fédération. Chaque fédération est libre de préciser, dans son propre règlement disciplinaire, les personnes pouvant être délégué fédéral. Le règlement type donne comme exemple: les membres du comité directeur, les arbitres, les entraîneurs. Il apparaît en général que peut être délégué fédéral: le délégué officiel de la compétition ou un dirigeant du club organisateur, ou encore un responsable de l'encadrement. Mais le délégué fédéral ne peut pas être un membre d'un organe disciplinaire chargé des poursuites en matière de dopage.

## La formation

L'art. R. 232-57 CS stipule que « les fédérations sportives agréées et les organisateurs de compétition sont tenus d'organiser la formation des délégués fédéraux et des escortes selon des modalités définies par l'A.F.L.D. ». La question est donc de savoir ce que signifie exactement cette obligation et comment ça se passe en pratique car il semble plus que difficile d'exiger de l'ensemble des organisateurs qu'ils procèdent à une telle formation. Il semble que cette question de la formation ne soit claire pour personne et il serait peut-être nécessaire que l'A.F.L.D. précise les règles sur ce point.

# Bourgogne

## La mission du délégué

Si on fait une synthèse des différents textes, le délégué fédéral peut avoir plusieurs missions :

- Participer éventuellement à la désignation des sportifs à contrôler ;
- Désigner les escortes ;
- Remettre la convocation au contrôle aux sportifs désignés ;
- Accompagner, notamment en l'absence d'escorte, les sportifs au poste de contrôle ;
- Participer à la vérification de l'identité du sportif contrôlé, notamment s'il s'agit d'un mineur pour lequel une autorisation parentale est requise ;
- Éventuellement être présent lors de la signature du PV final de contrôle à la fin du contrôle (PV signé par la personne en charge du contrôle et le sportif contrôlé).

## Le contrôle en lui-même

L'organisateur et les délégués fédéraux vérifient la régularité de la convocation : heure, lieu, nature du contrôle. Le sportif doit signer un accusé réception transmis au médecin.

Le contrôle est ensuite de la compétence des médecins (entretien et examen médical, prélèvements...). L'organisateur a l'obligation de mettre à la disposition des personnes chargées du contrôle « les locaux appropriés ».

La loi ne précise pas ce qu'il faut entendre par là... On trouve seulement dans les standards internationaux qui complètent le code mondial l'exigence selon laquelle le poste de contrôle doit assurer au minimum une intimité au sportif et qu'il ne doit servir qu'à cette fin pendant toute la durée de la phase de prélèvement des échantillons.

Les standards indiquent également que cette phase de prélèvement doit être assurée de manière à garantir l'intégrité de l'échantillon tout en respectant la vie privée du sportif. Ainsi, le Conseil d'État a considéré que le déroulement des contrôles dans des vestiaires n'était pas en lui-même contraire à l'exigence de locaux appropriés.

De la même façon, il semble évident que la proximité des sanitaires s'impose pour que le contrôle se déroule dans de bonnes conditions et que la sécurité des prélèvements soit assurée.

Autre remarque : les contrôles se font en cours et en fin de la compétition, or le contrôle peut dépasser assez largement en durée le terme de la compétition et dans ce cas, l'organisateur doit avoir prévu une solution.

Les textes prévoient plus ou moins clairement que des boissons doivent être prévues puisque les sportifs ont le droit de boire (les standards internationaux prévoient que le sportif doit être à même de s'hydrater). La question est de savoir qui doit fournir ces boissons. Certains règlements fédéraux prévoient qu'il revient à l'organisateur de prévoir des boissons dans des récipients scellés et on retrouve cette exigence dans le guide du médecin préleveur publié par l'A.F.L.D.

## La fin du contrôle

Une fois que le contrôle est terminé, un procès-verbal de contrôle est établi par la personne chargée du contrôle. Il est signé par cette personne et par le sportif contrôlé.

Sur ce point, le Conseil d'État a jugé que l'absence de signature du sportif sur l'une des cases du PV n'avait pas d'incidence sur la légalité du contrôle

dans la mesure où le sportif avait signé en bas du formulaire. Il est néanmoins préférable de vérifier, et le délégué fédéral peut y aider, que toutes les signatures nécessaires ont été fournies.

C'est en tout cas à l'occasion de la rédaction du PV de contrôle que le médecin pourra faire part des éventuelles oppositions de l'organisateur ou des mauvaises conditions du contrôle en raison des locaux non appropriés... Ces mentions pourront ensuite être utilisées pour poursuivre l'organisateur ou le délégué fédéral pour opposition au contrôle.

## Internationaux de France de Badminton 2008

du 28 octobre  
au 2 novembre  
à Coubertin

200 000 \$ de prix

# les chiffres du sport 2007

**Le poids du sport dans l'économie ne cesse de progresser. Il passe à plus de 30 milliards en 2005 (+ 5 milliards en 5 ans!).**

La consommation des ménages se monte à 15,2 milliards d'euros répartis en vêtements et chaussures de sport (3,8), biens durables (2,3), autres biens (2,8) et services (6,4).

Le budget du CNDS est passé de 213 en 2006 à 268 milliards en 2008. Cette hausse est surtout liée aux sommes issues de la Française des Jeux (qui passe de 173 à 226 milliards) puisque les recettes propres sont en baisses de 2 milliards.

Plus de 100 000 personnes travaillent dans l'activité sportive tandis que plus de 70 000 travaillent dans l'industrie du sport.

Au niveau de la pratique, 47 % déclarent pratiquer le sport (dont 31 régulièrement) et 19 % adhèrent à une association sportive.

## La dépense sportive (hors estimation du bénévolat)

Dépenses :	2001*	2002*	2003*	2004*	2005*
Ménages	12,8	13,4	14,1	14,7	15,2
Collectivités locales	7,8	7,9	7,9	8,6	9,1
Etat	2,9	3,1	3,2	3,1	3,0
Entreprises	2,0	2,3	3,2	2,5	3,1
Parrainage	1,3	1,5	1,4	1,6	1,7
Médias	0,7	0,8	0,8	0,9	1,41
<b>total</b>	<b>25,5</b>	<b>26,7</b>	<b>27,4</b>	<b>28,9</b>	<b>30,4</b>
en % du Produit Intérieur Brut	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%
Taux de croissance annuel	4,5%	4,7%	2,6%	5,5%	5,20%
Produit intérieur brut (PIB)	1497,2	1548,6	1594,8	1660,2	1717,9
Taux de croissance annuel du PIB	3,9%	3,4%	3,0%	4,1%	3,5%

\* En milliards d'euros à prix courants, Source : « Comptes économiques du sport », MSJS - Mission des Etudes de l'Observation et des Statistiques

## Les principales pratiques d'activités physiques et sportives

Activités ou familles d'activités	nombre* de pratiquants (en milliers)	% au moins une fois par semaine	% de femmes	% de 30 ans ou moins	% de 60 ans ou plus
<b>Ensemble des sportifs</b>	<b>34 082</b>	<b>74</b>	<b>47</b>	<b>31</b>	<b>15</b>
vélo	18 128	24	48	27	15
natation, plongée	14 144	13	57	32	11
marche	12 683	25	51	24	14
pétanque, billard	10 550	8	38	32	14
course à pied, athlétisme	8 057	28	41	41	5
ski, surf	7 220	5	44	35	5
gymnastique	6 275	40	78	22	23
pêche	5 306	11	23	21	18
tennis de table, badminton, squash	4 639	9	37	49	4
football	4 319	26	14	61	2
musculature	4 161	16	40	44	7
moto, kart, automobile	3 634	23	28	43	2
tennis	3 599	14	39	45	5
basket-ball, volley-ball, handball	2 914	19	35	76	1
danse	2 482	16	79	36	12
roller, skate	2 452	13	47	57	-
canoë, aviron, ski nautique	5 154	6	40	30	4

Source : INSEE, Enquête « Participation culturelle et sportive », mai 2003. (\*) au moins une fois au cours des douze mois précédant l'enquête, y compris occasionnellement.

**Fou 2 Sport.** Destiné aux enfants âgés de 7 à 12 ans, Fou 2 Sport se lancera début mars. Mensuel, il propose à ses jeunes lecteurs la vie d'un sportif de légende racontée en BD, l'interview exclusive d'un grand champion, des fiches de champions à collectionner, des jeux éducatifs... Édité par F2S, le titre ne sera vendu que par abonnement et à d'ores et déjà le soutien de nombreuses fédérations. [Source tarifmedia.]

### **Violences et harcèlement sexuels dans le sport : libérer la parole des victimes.**

Roselyne Bachelot-Narquin a présenté le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexuels dans le sport. Il sera fondé sur une charte, une campagne de communication et une meilleure formation du personnel encadrant. Les résultats de l'enquête menée par des chercheurs de Bordeaux sur un échantillon de 356 jeunes sportifs ont révélé près de 100 cas de violences sexuelles. Une campagne d'information et de communication sera lancée ainsi que la mise en place d'un numéro vert le 08 84 28 46 37. [[http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/jeunesse\\_sports\\_937/prevenir\\_combattre\\_harcèlement\\_sexuel\\_984/violences\\_harcèlement\\_sexuels\\_dans\\_59337.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/jeunesse_sports_937/prevenir_combattre_harcèlement_sexuel_984/violences_harcèlement_sexuels_dans_59337.html)]

### **Rencontre entre le CIO et les Ministres des sports de l'UE.**

Le Comité International Olympique a organisé le 28 janvier à Lausanne une réunion avec les Ministres des sports de l'UE et leurs représentants. Ce dialogue direct entre les gouvernements et le mouvement olympique constitue une étape concrète vers une coopération plus étroite entre les deux sphères et a eu lieu à un moment important, puisque le sport est mentionné dans le nouveau traité européen, ce qui permet-

tra une transposition plus aisée du Livre blanc européen sur le sport.

**Sport et télé publique.** Bernard Laporte fait des propositions pour que, malgré la suppression de la publicité, la télévision publique puisse continuer à diffuser du sport. Il propose d'affecter des recettes issues des paris sportifs, il prône « la poursuite de la pratique du parrainage commercial » pour les émissions sportives, il demande que les diffusions de sport soient les premières à bénéficier des exceptions au principe d'interdiction des annonces publicitaires. Enfin, il anticipe sur les prochains appels de la LNF en souhaitant obtenir la garantie de voir gratuitement du football sur la télévision publique. [Source Sport et Stratégie]

**Web TV.** La Fédération Française du Sport Automobile a lancé sa propre web TV, (ffsa.tv). La Fédération consacre d'importants moyens à la production d'images à destination des chaînes de télévision (Sport+, L'Équipe TV, W9, etc.), cette nouvelle étape est donc une suite logique. Le financement de ce projet de (100 000 euros hors coût de production) a été réalisé via une réattribution des budgets déjà existants pour la production. [Source Sport et Stratégie]

**Fondation.** La FFF va créer une fondation pour promouvoir les valeurs de la fédération (tolérance, fraternité, solidarité) au sein du monde associatif. En effet celles-ci sont souvent mises à mal par le business du football professionnel. Le budget est de 2 millions d'euros répartis à part égale entre la fédération et les futurs partenaires. [Source Lettre de l'Économie et du Sport]

### **Les Français deviennent accrocs à Internet.**

Plus qu'un tout petit effort et les 77,2 % d'internautes qui se connectent chaque jour passeront la barre de l'heure de connexion quotidien-

ne. Aujourd'hui, donc, 93,4 % des foyers internautes sont connectés en haut débit. Parmi les pratiques en forte hausse: l'achat en ligne. 62,3 % des internautes font confiance au e-commerce. Les sites d'actualité remportent eux aussi un grand succès, avec des pics d'audience systématiques dès qu'un grand événement - élection, rendez-vous sportif - a lieu. Et les sites de vidéos et web radios ne sont pas en reste puisqu'au cours du dernier trimestre 2007, près de 13 millions d'internautes ont consulté des contenus vidéo directement sur internet; 9,3 millions ont déjà regardé une émission de TV. [Source Tarif Media]

### **Télévision : le sport est toujours une valeur sûre.**

Eurodata TV Worldwide et Médiamétrie dressent le bilan 2007 de la consommation télévisuelle dans 82 territoires, soient 2,9 milliards de personnes. On observe une forte évolution des pratiques de la télévision qui s'explique par l'augmentation du nombre de chaînes. Le sport reste un atout majeur. En effet, dans un tiers des pays le sport occupe la première place, et dans un autre tiers, le sport apparaît dans le top 10. Plus précisément, le football se place toujours dans le peloton des meilleures audiences, grâce à de multiples compétitions. D'autres sports comme le rugby en France et en Nouvelle-Zélande, le handball en Allemagne, au Danemark et en Norvège, le cricket en Inde ou le patinage aux Pays-Bas occupent également des places de choix.

### **toujours dispo**

Les numéros 1, 2, 3 et 4 de L'Officiel du Badminton sont téléchargeables : [<http://www.ffba.org/home/job.php?l=1>]

**Note importante.** La présente synthèse des décisions du Comité Directeur n'est validée que par le comité de lecture de « L'Officiel du Badminton ». Le compte-rendu officiel sera publié dans notre prochain numéro après sa validation par le Comité Directeur.

## les décisions du CD

### Comité Directeur des 14 et 15 mars 2008

#### Adoption du PV du CD du 26 janvier 2008

##### Vote n° CD4-0803 / 1

Pour 17 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants: 17  
> Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Modification du règlement général: autorisations parentales et assurances

Tout sportif licencié, même mineur, ne peut se soustraire à un contrôle antidopage. L'autorisation parentale est donc obligatoire pour ce contrôle. Pour la saison 2008-2009, il est prévu d'adresser aux licenciés une plaquette assurance avec, entre autres, une page réservée à cette autorisation parentale.

#### Modification du règlement général: double-surclassement Ligues d'outre-mer.

J.-J. Richart évoque les difficultés rencontrées par les ligues d'Outre-Mer de trouver un médecin du sport pour valider les doubles surclassements. Une dérogation temporaire pour la ligue de la Réunion est demandée afin de permettre au médecin fédéral de valider ces surclassements et aux dirigeants de rechercher un médecin du sport.

##### Vote n° CD4-0803 / 2

Dérogation annuelle temporaire de validation des doubles surclassements par le médecin fédéral.

Pour 19 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants: 19

> La dérogation annuelle des doubles surclassements par le médecin fédéral est validée à l'unanimité. Cette dérogation est accordée pour la saison 2008-2009.

#### Présentation du projet fédéral

E. Siat, fait une présentation des travaux en cours du projet fédéral. LOB reviendra plus en avant sur ce sujet dans son n° 6.

#### Ordre du jour de l'Assemblée Générale et du Congrès

J.-F. Aninat présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale et du congrès. Le congrès débutera le samedi 19 avril sur le thème du projet fédéral et des SuperSeries et sera poursuivie par les élections complémentaires en début de soirée dans le cadre de l'assemblée générale électorale. Cinq postes réservés aux femmes sont vacants. En raison des contraintes horaires, l'assemblée générale ordinaire se déroulera le dimanche de 8 h 30 à 13 heures.

##### Vote n° CD4-0803 / 3

Le Secrétariat Général présente l'ordre du jour de l'assemblée générale et du congrès qui se tiendront à Mulhouse les 19 et 20 avril 2008.

Pour 17 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants: 17

> L'ordre du jour de l'assemblée générale et du congrès est adopté à l'unanimité.

#### Arrêté des comptes 2007 et budget 2008

H. Bussolino met en avant la sortie des comptes très tôt dans l'année en raison de l'avancement de l'assemblée générale en avril. Elle commente les différentes affectations de charges et de produits par secteur. L'exercice 2007 fait apparaître un excédent de 59 233,99 euros.



**Vote n° CD4-0803 / 4**

Le Trésorier Général présente la Validation du compte de résultat pour l'année 2007 qui fait apparaître un excédent de 59 233,99 euros.

**Pour 17** / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants : 17

> Le Comité Directeur valide à l'unanimité le compte de résultat pour l'année 2007 avec un excédent de 59 233,99 euros.

**Budget 2008**

H. Bussolino présente le budget pour l'année 2008. Le Trésorier Général regrette le retard des responsables de secteur dans l'envoi de leur demande de budget.

Il est basé sur une augmentation de 4 % du nombre de licenciés. Le Trésorier Général propose une progression du tarif des licences indexée sur le coût de la vie pour la saison 2008-2009.

Ce budget prévisionnel devra être réactualisé en tenant compte des subventions qui seront allouées par le Ministère dans le cadre de la convention d'objectifs. Les fédérations ont reçu une note du Secrétaire d'État sur la diminution de 7 % des subventions sur l'exercice 2008.

**Vote n° CD4-0803 / 5**

Le Trésorier Général présente le budget 2008 avec l'augmentation du tarif des licences pour la saison 2008-2009.

**Pour 16** / contre 1 / abs. 0 / nbre de votants : 17

> Le budget 2008 est adopté.

**Modification des statuts et du règlement intérieur: représentants des ligues d'Outre-Mer à l'assemblée générale**

Les ligues d'Outre-mer ne peuvent envoyer, le plus souvent, qu'un seul délégué à l'assemblée générale de la Fédération. Hors une seule procuration n'est possible. Les ligues d'Outre-Mer demandent à bénéficier de l'ensemble des voix de la ligue si un représentant se déplace.

**Vote n° CD4-0803 / 6**

Chaque délégué représentant les ligues d'Outre-Mer pourra bénéficier de l'ensemble des voix de la ligue.

**Pour 15** / contre 0 / abs. 2 / nbre de votants : 17

> L'ensemble des voix des ligues d'Outre-Mer attribué au délégué représentant la ligue est adopté.

**Réunions téléphoniques**

Le Secrétariat Général propose des modifications du règlement intérieur sur la possibilité pour le comité directeur et/ou le bureau fédéral d'organiser des réunions téléphoniques et/ou en visioconférence tout en respectant

les délais d'ordre du jour et les modalités de convocation identiques à une réunion physique.

**Vote n° CD4-0803 / 7**

Possibilité d'organiser des réunions téléphoniques et/ou en visioconférence.

**Pour 15** / contre 0 / abs. 2 / nbre de votants : 17

>>> La proposition est adoptée.

**Modification des statuts et du règlement intérieur: mise en place des votes électroniques**

Le Secrétariat Général propose d'ajouter au Règlement Intérieur la possibilité pour le comité directeur et/ou le bureau fédéral de procéder à des votes électroniques pour des raisons exceptionnelles. Un vote de principe est adopté.

**Vote n° CD4-0803 / 8**

Possibilité de procéder à des votes électroniques.

**Pour 15** / contre 0 / abs. 2 / nbre de votants : 17

>>> La proposition est adoptée.

**Modification des statuts et du règlement intérieur: fonctionnement des groupes de travail, groupes de projet**

Le Secrétariat Général propose d'ajouter au Règlement Intérieur l'officialisation de la constitution et le fonctionnement des groupes de travail et des groupes de projet.

**Vote n° CD4-0803 / 9**

Constitution et fonctionnement des groupes de travail ou de projet.

**Pour 15** / contre 0 / abs. 2 / nbre de votants : 17

>>> La proposition est adoptée.

**Bulletin officiel**

La sortie de l'arrêté fixant les modalités de diffusion des bulletins officiels des fédérations délégataires est attendue prochainement. Il précisera les règles techniques de publication garantissant notamment un accès suffisant aux décisions réglementaires.

**Commission de surveillance des opérations électorales**

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales doit être constituée en vue des élections complémentaires qui auront lieu pendant l'assemblée générale. J.-F. Aninat propose les candidatures de Richard Remaud, Jean-Louis Mordini et Maryse Cadet.

### Vote n° CD4-0803 / 10

Le Secrétariat Général propose les candidatures de Richard Remaud, Jean-Louis Mordini et Maryse Cadet en qualité de membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

Pour 16 / contre 0 / abs. 1 / nbre de votants: 17

> La constitution des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales est adoptée.

### Règlement interclubs

Dans le cadre de la saison 2008-2009, D. Beuvelot présente les évolutions mineures du règlement Interclubs.

- La date d'inscription est avancée au 2 juin en lieu et place du 15 juin.
- Aucune tolérance concernant les obligations des équipes ne sera accordée.
- Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par semaine, la semaine étant définie du lundi précédant la date de la journée au dimanche.
- L'envoi des documents pourra se faire par courrier postal, fax ou courrier électronique. En cas de mauvaise lisibilité, le document sera refusé.
- Dès lors que les matchs lancés se révèlent décisifs, ils devront être lancés à la suite des uns et des autres. Cet article s'applique dès cette saison 07/08.
- Les matchs devront se dérouler en parallèle sur deux terrains.
- Les tapis sont recommandés en N1A et N1B et souhaitables en N2 et N3.
- Les chaises d'arbitre sont obligatoires en N1A et N1B et souhaitables en N2 et N3.
- L'horaire standard est fixé à 16 heures et les dérogations horaires seront gérées directement par le juge-arbitre désigné sur la rencontre. Un formulaire de demande de dérogation va être mis en place. Dans le cadre de la mise en place du calendrier général des compétitions pour la saison 08/09, aucune dérogation ne sera accordée pour certaines journées du Championnat Interclubs.
- Amende: 100 euros en cas d'arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre contre 300 euros actuellement.

### Vote n° CD4-0803 / 11

Propositions d'évolution du règlement Interclubs.

Pour 17 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants: 17

> Les évolutions du règlement Interclubs sont adoptées à l'unanimité.

### Calendrier fédéral

La date limite pour l'élaboration du calendrier fédéral pour la saison 2008-2009 est fixée au 31 mars 2008. Le projet de calendrier sera soumis au vote du Bureau fédéral. Un projet de calendrier général reprenant les activités

des Équipes de France et les compétitions nationales est soumis aux membres du Comité Directeur.

### Convention avec le Commissariat aux Sports Militaires.

Un projet de convention est en cours d'élaboration avec le Commissariat aux Sports Militaires.

### Évolution de l'architecture des formations et des diplômes

T. Mardargent présente le projet de nouvelle architecture de la formation et des diplômes et rappelle la déclinaison des trois niveaux de certifications professionnelles (BPJEPS/DEJEPS qui remplaceront les Brevets d'État, et le CQP). Les objectifs de cette architecture sont les suivants: rénover les formations de l'état; adapter notre offre de formation à nos besoins; cibler les formations en direction de publics identifiés; permettre des parcours de formation progressifs; favoriser l'accès à des qualifications professionnelles et reconnaître les compétences acquises dans le champ du sport.

Cette étude fait apparaître les nécessités suivantes: l'accompagnement du développement de l'emploi par une meilleure adéquation des qualifications aux métiers futurs et la nécessité de saisir l'opportunité de la rénovation pour optimiser la filière de formation fédérale.

### Vote n° CD4-0803 / 12

La Direction Technique Nationale demande l'adoption de la filière de formation fédérale et sollicite l'avis du Comité Directeur pour la poursuite de ces travaux.

Pour 13 / contre 0 / abs. 1 / nbre de votants: 14

> La filière de formation fédérale est adoptée et la poursuite des travaux sur les certifications des formations professionnelles est acceptée.

### Point d'information sur les IFB

P. Siat informe les membres du Comité Directeur de l'accord de principe adopté par le Comité Stratégique sur l'organisation interne avec l'assistance d'un prestataire.

Suite aux conseils de prudence évoqués par le Commissaire aux Comptes, une réflexion doit être menée sur le montant du marché et sur l'obligation d'un appel d'offres.

Le Comité Stratégique a reçu la société Sports et Talents. Cette société a présenté une démarche de développement global avec pour levier les SuperSeries et les Championnats du Monde. Toutefois la préférence du CS va pour la Société Keneo.

.....  
**Présentation du nouveau cahier des charges**

C. Privat et M. Godin font une présentation du nouveau cahier des charges. Ce document sera prochainement mis en ligne sur le site internet fédéral.

.....  
**Point sur l'organisation du Championnat de France Vétérans 2009**

J.-J. Richart distribue une plaquette sur l'organisation du Championnat de France Vétérans qui se tiendra à la Réunion en juillet 2009 et indique l'obligation d'inscription d'un minimum de 150 joueurs pour l'organisation de cette manifestation.

.....  
**Point sur les phases qualificatives Jeunes**

C. Privat propose aux membres du Comité Directeur d'attribuer l'organisation des phases qualificatives benjamin-minime au club de Bourges et les phases cadet-junior respectivement aux clubs de Béthune et La Bassée.

**Vote n° CD4-0803 / 13**

Attribution des phases qualificatives benjamin-minime et cadet-junior.

Pour 17 / contre 0 / abs. 0 / nbre de votants: 17

> Les attributions sont validées à l'unanimité.

.....  
**Questions diverses**

**Point d'information sur la rencontre avec la Fédération Française du Handisport**

J.-M. Pocholle et P. Chevereau accompagnés de D. Toupé ont été reçus par Monsieur Masson, Président de la Fédération Française de Handisport avec pour objectif la signature d'une convention. Le badminton est un atout et un enjeu pour la pratique du sport par les handicapés.

*Excusé(e)s: B. Beauvils, E. Canal, I. Chusseau, M.-C. Leroy, O. Place, B. Ressouche, E. Maton, S. Poilblanc, D. Viseur, M. Deschamp, A. Dabrowski.*

*Siège fédéral: A. Lemoine, J.-M. Pocholle, T. Mardargent, M. Cadet, C. Arribe*

*Invités: R. Hermier*

L'Officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée habilitée par arrêté ministériel n° 06034 du 16 mars 1979. 9-11 avenue Michelet 93 583 Saint-Ouen CEDEX. Tel. 01 49 45 07 07. Courriel: lob@ffba.org. dépôt légal: ISSN 1957-2417.

Directeur de la publication: Paul-André Tramier - Directeur de la Rédaction: Philippe Siat - Comité de rédaction: Jean-François Aninat (secrétariat général), Bruno Beauvils (commission Statuts et Règlements), Hélène Bussolino (trésorerie), Pascal Chevereau (secteur développement), Thierry Mardargent (DTNA), Jean-Marc Pocholle (DTN) - ont collaboré à ce numéro: Aurélie Dabrowski et Lucile Papin.

Conception et mise en page gracieuse: Philippe Siat Conception Graphique.

## bulletin d'abonnement

### formule numérique

Je dispose d'une connexion internet, je choisis l'abonnement en ligne et gratuit. Je recevrai le CP annonçant chaque nouveau numéro de « L'Officiel du Badminton ». Pour m'abonner, je me rends sur le site ffba.org, page <http://www.ffba.org/home/newsletter.php3>. Si je suis déjà abonné à la Newsletter, je recevrais automatiquement le CP annonçant chaque nouveau numéro de « L'Officiel du Badminton ».

### formule papier

Je choisis la formule abonnement papier. Je renvoie le bulletin d'abonnement ci-contre à la Fédération Française de Badminton, 9-11 avenue Michelet 93 583 Saint-Ouen CEDEX, accompagné du montant de mon règlement.

### formulaire d'abonnement

nom .....

prénom .....

club .....

n° de licence .....

*(obligatoire pour bénéficier du tarif licencié)*

### tarif pour la saison 2007-2008

- licencié FFBA: 40 euros
- non-licencié: 80 euros
- hors France: nous consulter

### règlement

Ci-joint mon règlement de à l'ordre de la FFBA:

- chèque bancaire
- eurochèque
- mandat

*(conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés; si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos noms et adresses.)*

## nos partenaires

fédération française de badminton



**MARTY** SPORTS



## nos fournisseurs





## les annexes

.....

**Compte-re ndu du Comité  
Directeur de Janvier**

**Commission d'appel, affaire  
Luneray J2**

**Commission d'appel, affaire  
Luneray J3**

**Commission d'appel, affaire  
RS Mulhouse**

**Liste des Volants Classes  
Saison**

# Procès verbal du Comité Directeur

## 25 et 26 janvier 2008 - Hôtel Kyriad La Villette

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

### Le Secrétariat Général

**Diffusion** : Membres du Comité Directeur, Membres d'Honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Cadres Techniques, Direction Administrative, Siège Fédéral, 100% Badminton

**Le présent procès-verbal a été adopté au cours de la séance du 15 mars 2008.**

**Présents** : J.-F. Aninat, H. Bussolino, D. Beuvelot, E. Canal, P. Chatellier, I. Chusseau, J. Devesa, J.-P. Didier, M. Godin, B. Lafitte, O. Place, C. Privat, P. Siat, P.-A. Tramier, P. Vayssière, J.-J. Richart, R. Mifsud

**Excusé(s)** : B. Beaufils, J.-L. Kehlhoffner, M.-C. Leroy, P.-E. Panier, B. Ressouche, T. Poulain, P. Chevereau, E. Maton, G. Cavert, S. Poilblanc, D. Viseur, M. Deschamp

**Siège fédéral** : A. Lemoine, J.-M. Pocholle, T. Mardargent, M. Cadet, A. Dabrowski, C. Arribe

**Invités** : R. Hermier

### Ordre du Jour

1. Adoption du procès-verbal des 14 et 15 décembre 2007 .....J.-F. Aninat
2. Informations du Président .....P.-A. Tramier
3. Informations du DTN .....J.-M. Pocholle
4. Ecole Française de Badminton .....J.-F. Aninat
5. Point sur les Internationaux de France de Badminton .....P. Siat
6. Etat d'avancement du projet fédéral .....P.-A. Tramier
7. Exercice comptable 2007, Budget 2008.....H. Bussolino
8. Point sur l'affiliation-licenciation 2007/2008.....H. Bussolino
9. Logiciel de gestion des tournois.....D. Beuvelot
10. Questions diverses
  - Championnat de France Jeunes 2009
  - Date et lieu de l'assemblée générale électorale
  - Déplacement des membres du Comité Directeur aux Championnats de France

La séance commence à 9h15.

Nbre de votants : 16 votants

## **1. Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 15 décembre 2007**

---

### **Vote n°1 : Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 15 décembre 2007**

Nbre de votants : 15 / 15 pour.

>>> Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2. Informations du Président**

---

Le Président présente ses vœux aux membres du Comité Directeur et souhaite la bienvenue à Catherine Arribe, Chargée du développement, qui assistera aux réunions du Comité Directeur.

Le Président informe les membres du Comité Directeur :

- des problèmes de gouvernance de la BWF. Une motion de défiance a été déposée à l'encontre du Président de la fédération internationale. Une assemblée générale électorale est programmée à Kuala Lumpur le 29 février prochain ;
- de sa réunion à l'Elysée avec Mme Dion, conseillère chargée des sports de M. Sarkozy, le 11 janvier dernier ;
- du lancement de la Fondation du Badminton en Corée le 26 janvier 2008 ;
- de la présentation de la convention d'objectifs au ministère avant la fin mai.

## **3. Informations du DTN**

---

Jean-Marc Pocholle informe le Comité Directeur :

- du positionnement actuel de nos représentants quant à la qualification olympique :
  - Simon Maunoury 61<sup>ème</sup>, Erwin Kehlhoffner 62<sup>ème</sup>, Brice Leverdez, 79<sup>ème</sup> sont toujours dans la course à la qualification ;
  - Stoyanov/Eymard 25<sup>ème</sup>, Eymard/Rahmawaty 29<sup>ème</sup>, s'éloignent sensiblement des possibilités de qualification ;
  - Hongyan Pi 5<sup>ème</sup>, déjà qualifiée, demeure sur un objectif de tête de série  $\frac{3}{4}$  ;
- des travaux en cours sur l'évolution de l'architecture fédérale des formations ;
- des orientations techniques nationales : dispositifs et programmes sportifs fédéraux jeunes (minibad, poussins, benjamins) ;
- de la situation de Mathias Quéré, d'Alexandre Françoise et d'Erwin Kehlhoffner :
  - M. Quéré quitte l'INSEP et « stoppe » son projet de haut niveau ;
  - E. Kehlhoffner quitte l'INSEP mais poursuit son projet olympique en s'entraînant en province et reste disponible pour l'équipe de France ;

- A. Françoise quitte l'INSEP et retourne chez lui.
- de l'attribution de 2 postes au concours 2008 du professorat de sport "CTS externe" ;
- du problème de certaines rencontres de la journée 6 du championnat Interclubs national, chevauchant le déplacement des équipes de France aux championnats d'Europe par équipes se déroulant aux Pays Bas ;
- de la nomination d'Isabelle Jobard en qualité de juge-arbitre aux Jeux Olympiques de Pékin ;
- de la nomination d'Ernest Robinson en qualité de juge-arbitre lors des prochains championnats d'Europe à Herning (Danemark) ;
- des tableaux des championnats d'Europe par équipes masculine et féminine ;
- des tableaux du championnat d'Europe par équipe mixte (Danemark, avril prochain), la France sera dans le groupe avec l'Angleterre, l'Islande et la République Tchèque.

#### **4. Ecole Française de Badminton**

---

J.-F. Aninat fait le bilan de la labellisation "Ecole Française de Badminton" sur la saison 2006/2007, 429 clubs labellisés répartis ainsi : 178 avec une étoile, 223 avec 2 étoiles et 28 avec 3 étoiles.

Ce bilan fait apparaître une progression de 30,80 % de clubs labellisés par rapport à la saison précédente. 152 nouveaux clubs ont rejoint le dispositif.

Les points positifs :

- saisie automatique de nombreux critères ;
- interface de communication et de suivi ;
- promotion de PassBad, module plume ;
- augmentation du nombre de clubs labellisés.

Les points négatifs :

- problèmes informatiques et retard de la mise à disposition de l'appli ;
- clôture de labellisation avec 3 mois de retard.

J.-F. Aninat présente les évolutions du dispositif de labellisation pour la saison 2007/2008 ainsi que le développement des outils à mettre en place pour la promotion du badminton auprès des plus jeunes.

#### **Vote n° 2 : Adoption des évolutions du dispositif de labellisation pour la saison 2007/2008**

Nombre de votants : 15 / 15 pour

>>> Les évolutions du dispositif de labellisation pour la saison 2007/2008 sont adoptées à l'unanimité.

#### **Vote n° 3 : Développement des outils pour la promotion du Badminton auprès des plus jeunes**

Nombre de votants : 15 / 15 pour



>>> Le développement des outils pour la promotion du badminton auprès des plus jeunes est adopté à l'unanimité.

## **5. Point sur les Internationaux de France de Badminton (IFB)**

---

P. Siat informe les membres du Comité Directeur de l'avancement des réflexions menées par le Comité Stratégique sur l'avenir de cette compétition internationale.

Les principes retenus par le Comité Stratégique sont les suivants :

- ne pas se tromper de niveau de compétition ;
- s'appuyer sur une agence de conseil en terme de prestataire ;
- travailler dans une logique triennale ;
- s'appuyer sur un chef de projet.

Les objectifs induits sont de :

- dynamiser en rassemblant toutes les énergies (salariés, élus, volontaires) ;
- fédérer en faisant des IFB le levier de projet de développement ;
- former en permettant le transfert de compétences.

Le Comité Stratégique a aussi pour mission première de valider l'ensemble des décisions politiques, stratégiques et financières.

Le prestataire ERC propose, dans cette logique triennale et eu égard aux principes et aux objectifs assignés aux IFB :

- un chef de projet ;
- un directeur de projet ;
- la supervision par Etienne Thobois ;
- la recherche de partenariat ;
- la mise en place d'un véritable reporting.

Le dispositif opérationnel mis en place, dès à présent, doit permettre d'anticiper l'organisation des Championnats du Monde en 2010, de faciliter des actions de développement et d'avoir une organisation plus encadrée et plus efficiente.

Le Comité Stratégique est en phase avec le prestataire ERC et les modalités de collaboration seront formalisées très prochainement.

Ainsi une description plus précise des circuits de décisions, de supervision, permettront de prendre en compte toutes les problématiques de la Fédération, d'impliquer réellement l'ensemble des acteurs et d'alerter sur tout dysfonctionnement qui pourrait survenir.

## **6. Etat d'avancement du Projet Fédéral**

---

P.-A. Tramier informe les membres du Comité Directeur de l'avancement de ce dossier. La première phase relative à l'état des lieux est achevée. La deuxième phase, plus spécifique,

concernant la définition des valeurs de la Fédération est en cours de réalisation.

Un document de travail sur les valeurs sera remis aux membres du Comité Directeur pour la prochaine session, les 14 et 15 mars prochains.

## **7. Exercice comptable 2007 – Budget 2008**

---

H. Bussolino informe les membres du Comité Directeur que le résultat de l'exercice sera excédentaire.

Une réunion avec les responsables de secteur pour le budget 2008 est programmée au vendredi 15 février prochain.

## **8. Point sur l'affiliation-licenciation 2007/2008**

---

H. Bussolino fait un point sur les statistiques des licences arrêtées au 31 décembre 2007. L'évolution, à ce jour, est positive.

Elle informe les membres du Comité Directeur des probables suites juridiques intentées par un joueur non licencié à l'encontre de son président de club suite à une blessure au dos alors que celui-ci ne l'avait pas sciemment licencié.

Devant cet état qui n'est pas exceptionnel et en raison des risques encourus, le Président souhaite aviser l'ensemble des clubs de l'évolution de leurs licenciés et de leur rappeler leurs obligations. Un même courrier sera envoyé aux Maires afin que ceux-ci aient une claire connaissance de la situation des clubs de leur commune.

## **9. Logiciel de gestion de tournoi**

---

D. Beuvelot évoque la situation actuelle du parc informatique des logiciels de compétition (Badplus, BadIC, BadTour, BadNet).

La problématique est soulevée sur l'évolution des logiciels fédéraux qui est limitée et, de ce fait, risquée. En effet, les solutions des logiciels bénévoles ne sont pas toujours pérennes car elles sont dépendantes des disponibilités des personnes qui les proposent et les maintiennent.

Aussi, la Fédération doit être en mesure de pouvoir proposer aux licenciés un outil fiable facilitant la gestion des compétitions et la remontée des résultats.

Plusieurs options sont avancées :

- l'association Badnet a contacté la Fédération pour proposer une solution intégrée sur les compétitions de référence mais pas pour les tournois privés ;
- la BWF a contractualisé avec la société Visual Reality pour utiliser Tournament Software pendant les SuperSeries ;
- la société Matsport s'est également positionné pour réaliser une solution intégrée sur un marché naissant ;
- d'autres partenaires, Stadline, Solstys, RBS, ont la capacité de réaliser une solution répondant à nos besoins.

Des orientations doivent être arrêtées et des solutions préconisées afin de pérenniser le dispositif ou apporter, a minima, des améliorations pour garantir la saisie des résultats. Il convient de déterminer l'orientation que souhaite donner le Comité Directeur à ce projet :

- externalisation d'une solution déjà existante ;
- réalisation d'un nouvel outil ;
- labellisation des solutions en fonction d'un cahier des charges précis.

Les membres du Comité Directeur sont unanimes sur la nécessité de proposer aux clubs un seul et unique logiciel.

C. Privat intervient sur l'exigence de la qualité de formation des futurs utilisateurs. Le secteur compétitions souhaite être associé à ce projet.

Une proposition détaillée sera présentée au prochain Comité Directeur.

## 6. Questions diverses

---

- Championnat de France Jeunes 2009

C. Privat informe les membres du Comité Directeur de la candidature pour la phase finale du club de Villebon (Essonne) sous réserve de l'accord de la Ligue d'Ile-de-France. Quant aux phases qualificatives, plusieurs clubs sont en compétition : La Bassée, Béthune et Bourges.

- Play-Off 2008

Un appel à candidature a été lancé. 3 clubs ont répondu favorablement pour l'organisation de cette compétition. D. Beuvelot souligne le travail remarquable pour le montage des dossiers. Après étude de ces dossiers, la Commission Interclubs propose de retenir les candidatures de Limoges et de Vern-sur-Seiche.

### **Vote n° 4 : La Commission Interclubs présente la candidature du club de Limoges, organisateur des Play Off 2008**

Nombre de votants : 15/ 12 pour Limoges, 1 pour Vern sur Seiche, 2 abstentions.

>>> La candidature du club de Limoges pour l'organisation du Play-Off 2008 est adoptée.

- Déplacement des membres du Comité Directeur aux Championnats de France

Il est rappelé que les membres du Comité Directeur ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de se déplacer sur les Championnats de France Jeunes et Seniors.

P. Chatellier souhaite évoquer une demande des ligues des Dom-Tom afin que le représentant puisse détenir l'ensemble des pouvoirs des délégués de la ligue. Cette proposition sera examinée par le prochain Bureau fédéral et proposée au Comité Directeur.

P.-A. Tramier félicite Raymond Hermier qui a été décoré de la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.

Fin de la séance : 12h00



5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

**Fédération  
Française de  
Badminton**

Club des Jeunes de Luneray  
Monsieur BERGERET Jean-Jacques  
7 rue d'Orimont  
76740 ST PIERRE LE VIEUX

Saint Ouen, le 17 mars 2008

- > Commission fédérale d'appel
- > Ref. RR/ MC / n° 187
- > Objet : Notification de décision

La commission fédérale d'appel de la Fédération Française de Badminton (FFBA) s'est réunie en session ordinaire le vendredi 22 février 2008.

Etaient présents : Jean-Claude Arnou, Sandrine Flanet (secrétaire), Gérard Morel, Paul Vayssière et Richard Remaud (président).

Etaient excusés : Antoine Khun-Weissenbacher, Bernard Lebreton, Jean-Louis Mordini et Christian Privat.

Elle a eu à se prononcer sur 2 affaires.

**2008/002 – APPEL DU CLUB DE LUNERAY (76) DE LA DECISION RENDUE LE 27 DECEMBRE 2007 PAR LA COMMISSION LITIGE DE PREMIERE INSTANCE DE LA FFBA SUR LA 2EME JOURNEE DE N1B DISPUTEE PAR LE CLUB DE LUNERAY LE 20 OCTOBRE 2007.**

Assistait : M. Benoît Billaud, représentant le club de Luneray.

Éléments de procédure :

La commission nationale interclubs a sanctionné le 8 novembre 2007 le club de Luneray pour non respect du règlement interclubs de N1 lors de la journée 2 de ce championnat jouée le 20 octobre 2007, concernant les points suivants : joueurs non-dûment classés, arbitre insuffisamment gradé, 2 joueurs étrangers non assimilés alignés au lieu d'un.

Le club de Luneray a saisi la commission Litiges le 22 novembre 2007.

La commission litiges a confirmé les décisions prises par la CNI, le 27 décembre 2007.

Le club de Luneray a fait appel de cette décision le 23 janvier 2008.



9-11 avenue Michelet  
93583 Saint-Ouen Cedex  
Tél. 01 49 45 07 07  
Fax 01 49 45 18 71  
e-mail : [ffba@ffba.org](mailto:ffba@ffba.org)

Habilitée par arrêté  
ministériel N°06034  
du 16 mars 1979.  
Affiliée au Comité  
National Olympique  
et Sportif Français.  
Membre de la Badminton  
World Federation

[www.ffba.org](http://www.ffba.org)

## Audience

Après lecture par le Président du rapport de première instance, la commission a auditionné le représentant du club de Luneray.

## Décision

### *1. Joueurs non-dûment classés*

La Commission Fédérale d'Appel rappelle sa décision du 18 janvier 2008 relative au même point pour la J1.

### *2. Arbitre insuffisamment gradé*

La Commission Fédérale d'Appel rappelle sa décision du 18 janvier 2008 relative au même point pour la J1

### *3. Deux joueurs étrangers non assimilés alignés au lieu d'un*

Considérant qu'elle est régulièrement saisie en la forme,

Considérant que la FFBA n'a transmis aucun élément objectif permettant d'expliquer pourquoi elle considérait le joueur Benjamin Witham comme étranger non assimilé,

Considérant que le club de Luneray a, à l'inverse, fourni tous les documents nécessaires justifiant la nationalité française du joueur Benjamin Witham,

Considérant que le joueur Benjamin Witham ne peut être considéré comme étranger et que par conséquent la joueuse Claire Millward, étrangère non assimilée, était la seule dans ce cas alignée par le club de Luneray pour cette rencontre

### **la commission fédérale d'appel de la FFBA, après en avoir délibéré,**

- **annule la pénalité sportive infligée au club de Luneray concernant les 6 matchs perdus par forfait,**
- **annule les 3 points de pénalité infligés au club de Luneray**
- **déclare le club de La Bassée vainqueur de cette rencontre sur le score de 5 à 3,**
- **annule l'amende de 300 € infligée au club de Luneray et décide son remboursement,**

En vertu de l'article 6.1 du règlement des litiges,

- **décide la restitution des frais de consignation**

En vertu de l'article 4.3.2 du règlement des litiges,

- **décide du remboursement par la FFBA des frais engagés par le club de Luneray pour faire valoir ses droits**

Conformément à l'article 4.3.5 – 4<sup>ème</sup> alinéa du règlement des litiges de la FFBA, cette décision sera adressée au club de Luneray ainsi qu'aux instances fédérales concernées (commission nationale interclubs, commission litiges).

Conformément à l'article 4.3.5 – 6<sup>ème</sup> alinéa du règlement des litiges de la FFBA, cette décision sera publiée au bulletin de la fédération.

Conformément à l'article 4.3.5 – 4<sup>ème</sup> alinéa, la présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de deux mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions de l'art 19-IV de la loi n°84.610 du 16 juillet 1984, modifiée.

**Le président de la  
commission fédérale d'appel**

**Richard Remaud**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Richard Remaud', written over a horizontal line.



5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

**Fédération  
Française de  
Badminton**

Club des Jeunes de Luneray  
Monsieur BERGERET Jean-Jacques  
7 rue d'Orimont  
76740 ST PIERRE LE VIEUX

Saint Ouen, le 17 mars 2008

- > Commission fédérale d'appel
- > Ref. RR/ MC / n° 188
- > Objet : Notification de décision

La commission fédérale d'appel de la Fédération Française de Badminton (FFBA) s'est réunie en session ordinaire le vendredi 22 février 2008.

Étaient présents : Jean-Claude Arnou, Sandrine Flanet (secrétaire), Gérard Morel, Paul Vayssière et Richard Remaud (président).

Étaient excusés : Antoine Khun-Weissenbacher, Bernard Lebreton, Jean-Louis Mordini et Christian Privat.

Elle a eu à se prononcer sur 2 affaires.

**2008/003 – APPEL DU CLUB DE LUNERAY (76) DE LA DECISION RENDUE LE 27 DECEMBRE 2007 PAR LA COMMISSION LITIGE DE PREMIERE INSTANCE DE LA FFBA SUR LA 3EME JOURNEE DE N1B DISPUTEE PAR LE CLUB DE LUNERAY LE 10 NOVEMBRE 2007.**

Assistait : M. Benoît Billaud, représentant le club de Luneray.

Éléments de procédure :

La commission nationale interclubs a sanctionné le 29 novembre 2007 le club de Luneray pour non respect du règlement interclubs de N1 lors de la journée 3 de ce championnat jouée le 10 novembre 2007, concernant les points suivants : joueurs non-dûment classés, arbitre insuffisamment gradé.

Le club de Luneray a saisi la commission Litiges le 7 décembre 2007.

La commission litiges a confirmé les décisions prises par la CNI, le 17 janvier 2008.

Le club de Luneray a fait appel de cette décision le 23 janvier 2008.

Audience

Après lecture par le Président du rapport de première instance, la commission a auditionné le représentant du club de Luneray.



9-11 avenue Michelet  
93583 Saint-Ouen Cedex  
Tél. 01 49 45 07 07  
Fax 01 49 45 18 71  
e-mail : [ffba@ffba.org](mailto:ffba@ffba.org)

Habilitée par arrêté  
ministériel N°06034  
du 16 mars 1979.  
Affiliée au Comité  
National Olympique  
et Sportif Français.  
Membre de la Badminton  
World Federation

[www.ffba.org](http://www.ffba.org)

## Décision

### *1. Joueurs non-dûment classés*

La Commission Fédérale d'Appel rappelle sa décision du 18 janvier 2008 relative au même point pour la J1

### *2. Arbitre insuffisamment gradé*

La Commission Fédérale d'Appel rappelle sa décision du 18 janvier 2008 relative au même point pour la J1

**la commission fédérale d'appel de la FFBA, après en avoir délibéré,**

- **annule la pénalité sportive infligée au club de Luneray concernant les 2 matchs perdus par forfait,**
- **annule le point de pénalité infligé au club de Luneray**
- **déclare le club de Ramonville vainqueur de cette rencontre sur le score de 6 à 2,**
- **annule l'amende de 300 € infligée au club de Luneray et décide son remboursement,**

En vertu de l'article 6.1 du règlement des litiges,

- **décide la restitution des frais de consignation**

En vertu de l'article 4.3.2 du règlement des litiges,

- **décide du remboursement par la FFBA des frais engagés par le club de Luneray pour faire valoir ses droits**

Conformément à l'article 4.3.5 – 4<sup>ème</sup> alinéa du règlement des litiges de la FFBA, cette décision sera adressée au club de Luneray ainsi qu'aux instances fédérales concernées (commission nationale interclubs, commission litiges).

Conformément à l'article 4.3.5 – 6<sup>ème</sup> alinéa du règlement des litiges de la FFBA, cette décision sera publiée au bulletin de la fédération.

Conformément à l'article 4.3.5 – 4<sup>ème</sup> alinéa, la présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de deux mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions de l'art 19-IV de la loi n°84.610 du 16 juillet 1984, modifiée.

**Le président de la  
commission fédérale d'appel  
Richard Remaud**







5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

**Fédération  
Française de  
Badminton**

Red Star Mulhouse Badminton  
Monsieur SAGLIO Christophe  
178 rue Vauban  
68110 ILLZACH

Saint Ouen, le 12 mars 2008

- > Commission fédérale d'appel
- > Ref. RR/MC/ n° 169
- > Objet : Notification de décision

La commission fédérale d'appel de la Fédération Française de Badminton (FFBA) s'est réunie en session ordinaire le vendredi 22 février 2008.

Etaient présents : Jean-Claude Arnou, Sandrine Flanet (secrétaire), Gérard Morel, Paul Vayssière et Richard Remaud (président).

Etaient excusés : Antoine Khun-Weissenbacher, Bernard Lebreton, Jean-Louis Mordini et Christian Privat.

Elle a eu à se prononcer sur 2 affaires.

**2008/003 – APPEL DU CLUB DE MULHOUSE (RSM-68) DE LA DECISION RENDUE LE 25 JANVIER 2008 PAR LA COMMISSION LITIGE DE PREMIERE INSTANCE DE LA FFBA SUR LA 5EME JOURNEE DE N1B DISPUTEES PAR LE CLUB DE MULHOUSE LE 5 JANVIER 2008, FACE AU CLUB DE ST MAUR.**

Assistait : M. Christophe Saglio, représentant le club de Mulhouse.

Éléments de procédure :

La commission nationale interclubs a sanctionné le 23 janvier 2008 le club de Mulhouse pour non respect du règlement interclubs de N1 relatif au statut des assimilés lors de la journée 5 de ce championnat jouée le 5 janvier.

Le club de Mulhouse a saisi la commission Litiges le 22 décembre 2007.

La commission litiges a confirmé les décisions prises par la CNI le 25 janvier 2008.

Le club de Mulhouse a fait appel de cette décision le 30 janvier 2008.

Audience

Après lecture par le Président du rapport de première instance, la commission a auditionné le représentant du club de Mulhouse.



9-11 avenue Michelet  
93583 Saint-Ouen Cedex  
Tél. 01 49 45 07 07  
Fax 01 49 45 18 71  
e-mail : [ffba@ffba.org](mailto:ffba@ffba.org)

Habilitée par arrêté  
ministériel N°06034  
du 16 mars 1979.  
Affiliée au Comité  
National Olympique  
et Sportif Français.  
Membre de la Badminton  
World Federation

[www.ffba.org](http://www.ffba.org)

## Décision

Considérant qu'elle est régulièrement saisie en la forme,

Considérant que l'article 2.1.2 premier alinéa précise qu'un joueur étranger ressortissant de l'Union européenne doit être titulaire de la carte de séjour pour demander le statut d'assimilé,

Considérant qu'à la date de la rencontre, les joueuses Martina BENESOVA et Eva SLADEKOVA ne disposaient pas de cette carte,

Considérant que la seule détention d'un récépissé de demande de titre de séjour ne peut être jugée comme suffisante pour solliciter le statut de joueur étranger assimilé,

Considérant, par conséquent que les joueuses Martina BENESOVA et Eva SLADEKOVA ne pouvaient être considérées comme joueuses étrangères assimilées lors de la rencontre Mulhouse-St Maur comptant pour la 5<sup>ème</sup> journée de N1B,

Considérant que, conformément au règlement sportif de N1B, seul 1 joueur étranger non assimilé peut être aligné par rencontre,

Considérant que, sur les 3 joueuses étrangères non assimilées alignées lors de cette rencontre, les joueuses Lisa PARKER et Eva SLADEKOVA n'étaient pas habilitées à y participer,

**la commission fédérale d'appel de la FFBA, après en avoir délibéré,**

- **confirme la victoire du club de St Maur sur le score de 7-1,**
- **maintient la pénalité de 2 points au classement général infligée au club de Mulhouse**

Considérant que le club de Mulhouse a respecté l'esprit des textes en ne faisant jouer ces joueuses qu'au moment où il pensait leur statut d'assimilées valide,

**la commission fédérale d'appel de la FFBA, après en avoir délibéré,**

En vertu de l'article 6.1 du règlement des litiges,

- **décide la restitution des frais de consignation de 170 et 342 €**

La commission fédérale d'appel s'est prononcée à l'unanimité sur l'ensemble des points évoqués.

Elle a remarqué que le problème de délai d'obtention de documents administratifs souligné lors de cette audience était susceptible de se reproduire lors des prochaines saisons de championnats de France interclubs.

La Commission Fédérale d'Appel considère que la FFBA ne peut en aucun cas préjuger d'une éventuelle rétroactivité de documents à venir au moment où elle autorise un joueur ou une joueuse à la compétition.

Elle invite donc tous les clubs susceptibles d'être concernés à l'avenir à prendre leurs dispositions relatives aux statuts de leurs joueuses et joueurs d'origine étrangère en particulier et de tous leurs joueurs en général suffisamment en amont de la saison.

Conformément à l'article 4.3.5 – 4<sup>ème</sup> alinéa du règlement des litiges de la FFBA, cette décision sera adressée au club de Mulhouse ainsi qu'à la FFBA.

Conformément à l'article 4.3.5 – 6<sup>ème</sup> alinéa du règlement des litiges de la FFBA, cette décision sera publiée au bulletin de la fédération.

Conformément à l'article 4.3.5 – 4<sup>ème</sup> alinéa, la présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de deux mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions de l'art 19-IV de la loi n°84.610 du 16 juillet 1984, modifiée.

**Le président de la  
Commission fédérale d'appel  
Richard Remaud**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Richard Remaud', written over a horizontal line.


# LISTE OFFICIELLE – V1

## VOLANTS CLASSES FFBA

### SAISON 2008-2009

(mise à jour le 03/03/2008)

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

MARQUES	Classement ELITE	DISTRIBUTEURS
	<b>Grade 1 Black Level</b>	<b>LARDE SPORTS</b> M. LARDE Patrick 7 rue Albert Cacquot 28500 VERNOUILLET Tél. : 02.37.50.16.83 <a href="mailto:lardesports@wanadoo.fr">lardesports@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.lardesports.com">http://www.lardesports.com</a>
	<b>Grade 2 Purple Level</b>	
	<b>Tactic Gold</b>	<b>SPORTARTICLE</b> Mlle OUKOLOFF Virginie 40 allée du Mercantour 31770 COLOMIERS Tél. : 05.61.49.31.34 <a href="mailto:virginieoukoloff@sportarticle.com">virginieoukoloff@sportarticle.com</a> <a href="http://www.sportarticle.com">http://www.sportarticle.com</a>
	<b>Speed Tournament Red</b>	
MARQUES	Classement STANDARD	DISTRIBUTEURS
	<b>APEX 100</b>	<b>BAD'n SQUASH</b> M. GUIBRETEAU Pascal 10 av. de la 4 <sup>ème</sup> République 44400 REZE Tél. : 02.40.20.03.46 <a href="mailto:squash@oliver.fr">squash@oliver.fr</a>
	<b>Tronex 4</b>	<b>COUP GAGNANT</b> M. PERETTI Emmanuel 3 impasse Jules Védrine 11100 NARBONNE <a href="mailto:coupagnant@gmail.com">coupagnant@gmail.com</a>
	<b>300B</b>	<b>RAINBOWARK SARK</b> M. CHIA Chai 2 impasse Saint-Pierre 78600 LE MESNIL LE ROI Tél. : 01.39.12.26.08 <a href="mailto:chaichia@wanadoo.fr">chaichia@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.rainbow-ark.com">www.rainbow-ark.com</a>



# LISTE OFFICIELLE – V1

## VOLANTS CLASSES FFBA

### SAISON 2008-2009

(mise à jour le 03/03/2008)



*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

MARQUES	Classement ELITE	Classement STANDARD	DISTRIBUTEURS
	950	930	<b>DECATHLON CAMPUS</b> M. JENSEN Hans Peter 4 boulevard de Mons – BP 299 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél. : 03.20.33.75.50 <a href="mailto:hans.jensen@decathlon.com">hans.jensen@decathlon.com</a> <a href="http://www.decathlon.fr/FR">http://www.decathlon.fr/FR</a>
	AEROFLEX TOUR	AEROFLEX PRO	<b>BABOLAT</b> M. MORARD Jean-François 93 rue André Bolier – BP 723 69353 LYON CEDEX 07 Tél. : 04.78.69.78.69 <a href="mailto:jfmorard@babolat.com">jfmorard@babolat.com</a>
	GT1	GT3	<b>DUNLOP SLAZENGER GROUP</b> M. COMMARD Jean-Benoit 8 rue de l'Angoumois - BP 8003 95811 ARGENTEUIL CEDEX Tél. : 01.39.98.34.34 <a href="mailto:claire@dunlop-slazenger.fr">claire@dunlop-slazenger.fr</a>
	CHAMPION	TOURNEY	<b>CFB VICTOR</b> M. BIACCHESI Alain Le River - 5, bd Georges Méliès 94356 VILLIERS / MARNE CEDEX Tél. : 01.49.30.77.70 <a href="mailto:fbsport@wanadoo.fr">fbsport@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.fr-victor.fr">http://www.fr-victor.fr</a>
	AIR POWER 70	AIR POWER 50	<b>HEAD FRANCE</b> M. Paul Olivier NGINN ZA des Condamines – B.P. 29 38321 BRESSON Cedex Tél. : 06.72.81.66.51 <a href="mailto:p.nginn@fr.head.com">p.nginn@fr.head.com</a>
	B 900	B 700	<b>BAD.FR</b> M. BESCHE John Parc Sud Galaxie 3 rue Octant 38130 ECHIROLLES Tél. : 04.76.33.22.70 <a href="mailto:john@bad.fr">john@bad.fr</a> <a href="http://www.bad.fr">http://www.bad.fr</a>
	T 101	T 303	<b>EUROBAD'IMPORT</b> M. BROSSE Christophe 14 avenue Jean de la Fontaine 44500 LA BAULE Tél. : 02.40.23.71.75 <a href="mailto:trump@eurobadimport.fr">trump@eurobadimport.fr</a>



**LISTE OFFICIELLE – V1**  
**VOLANTS CLASSES FFBA**  
**SAISON 2008-2009**  
(mise à jour le 03/03/2008)

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

MARQUES	Classement ELITE	Classement STANDARD	DISTRIBUTEURS
	Topline 80	Topline 60	<b>AMER SPORTS France</b> M. WAUTERS Franck 63 rue Condorcet – BP 128 38093 VILLEFONTAINE CEDEX Tél. : 04.74.99.15.15 <a href="mailto:franck.wauters@amersports.net">franck.wauters@amersports.net</a>
	AEROSSENSA 30	AEROSSENSA 15	<b>BDE YONEX</b> M. CHOUISSA Pierre 66 rue du Marché Gare - BP 17 67037 STRASBOURG CEDEX 2 Tél. : 03.88.77.76.15 <a href="mailto:patrick.lauret@club-internet.fr">patrick.lauret@club-internet.fr</a>

Date : 3 mars 2008